



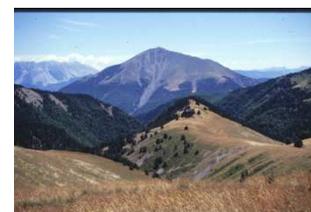
L'Europe investit dans les zones rurales

BILAN ANNUEL

Juillet 2017 - juin 2018

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Année 2



"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"

(FR9301535)

Comité de pilotage à Beaujeu, le 29 novembre 2018

Syndicat Mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

1	Préambule	5
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000	5
1.2	L'animation	5
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob	8
1.4	Missions de la structure animatrice	10
2	<Gestion et contractualisation	11
2.1	Animation des contrats Natura 2000	11
2.2	Animation des MAEC.....	17
2.3	Animation de la charte Natura 2000	19
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	20
2.5	Animation foncière	20
3	Évaluation des incidences des projets.....	20
3.1	Captage de sources, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastoral.	21
3.2	Création d'une place de stockage du bois à Auzet.....	22
3.3	Création d'un parking et d'un belvédère au vieil Esclangon	22
3.4	Extension réserve naturelle géologique de haute Provence.....	23
3.5	Ardoisière de Barles.....	23
3.6	Plan simple de gestion, adroit de Sansenu, commune d'Auzet	24
3.7	Restaurant d'altitude à Chabanon, commune de Selonnet	25
3.8	Perspectives sur l'évaluation des incidences.....	26
4	Inventaires et suivis scientifiques.....	26
4.1	Les études en régie	27
4.2	Les études sous traitées	29
4.3	Perspectives.....	33
5	Information, communication, sensibilisation.....	34
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	34
5.2	Communication / Animation auprès des scolaires.....	34
5.3	Organisation, participation à des manifestations.....	37
6	Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau	38
6.1	Copil et rédaction du bilan d'activité.....	38
6.2	Actualisation partielle du DOCOB.....	38
6.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site.....	39
7	Gestion financière et divers	39
8	Annexes	40
8.1	Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire	40

8.2	Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ...	41
8.3	Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	42
8.4	Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats	43
8.5	Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 5 de la Directive habitats et autres espèces importantes	44
8.6	Annexe 6 : publicité sur le financement FEADER du contrat N 2000 dans la pineraie à crochet	46
8.7	Annexe 7 : évaluation des incidences.....	47
8.8	Annexe 8 : fiche de notation des prairies.....	49
8.9	Annexe 9 : affiche exposition chauve souris au fort de Seyne, visité par les élèves de l'école.....	50
8.10	Annexe 10 : tract diffusion journées des solutions de proximité.....	51
8.11	Annexe 11 : programme des rencontres des animateurs Natura 2000.....	52

1 Préambule

1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (Copil) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le Docob a été signée en novembre 2004.

Le site comprend 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2016 dans une seconde période d'animation de 3 ans (jusqu'à fin juin 2019).

Le présent bilan présente la seconde année d'activité de cette deuxième convention d'animation 2016-2019.

La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

Le président du Copil est Roger ISOARD, maire de la commune d'Auzet. Il a été réélu lors du copil restreint du 14 mars 2016.

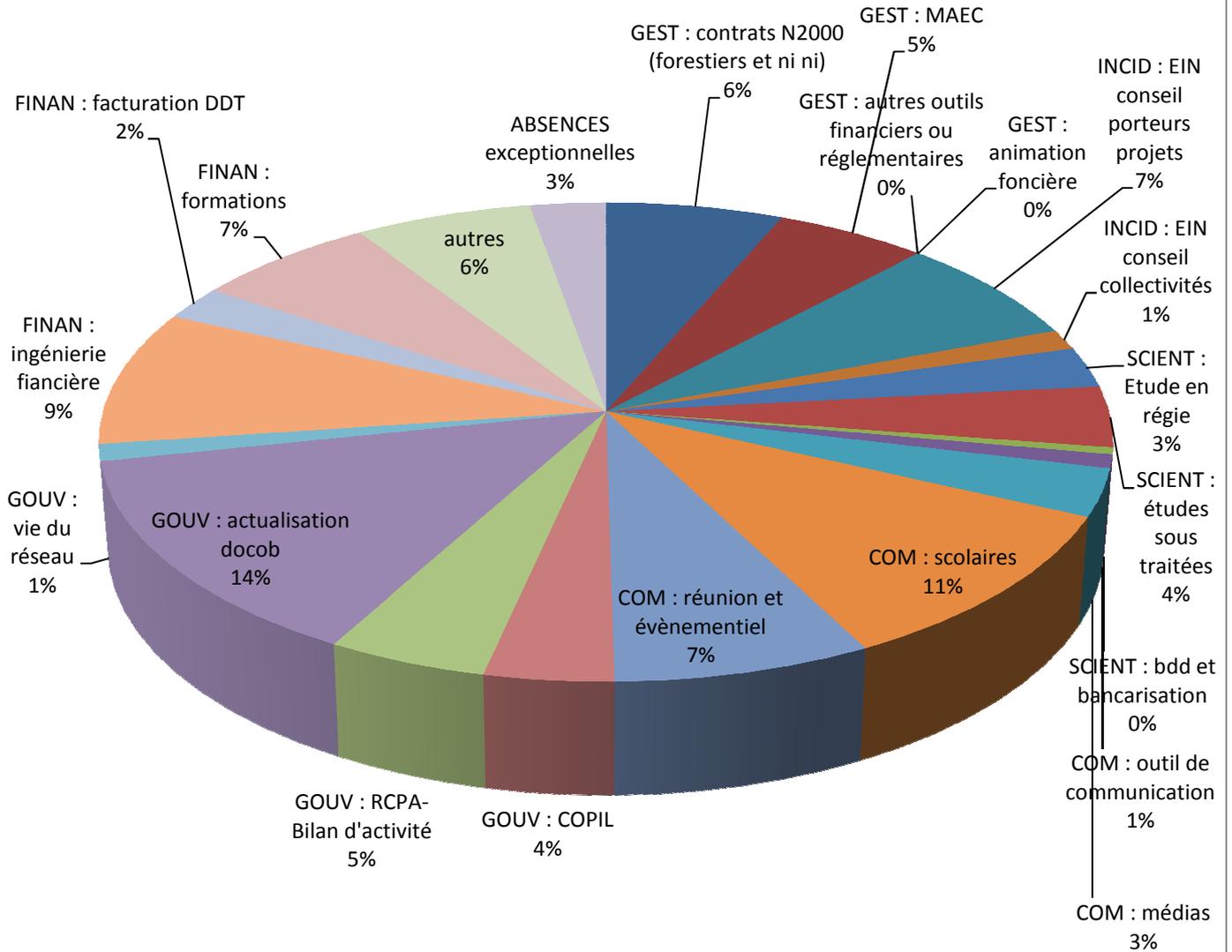
La gestion financière des 3 sites portés par la syndicat du massif des Monges est prise en charge par Valérie Claude SOURRIBES. La chargée de mission fait l'interface entre la DREAL, la DDT et le syndicat lors des négociations des budgets. Elle monte les dossiers de demande de financement FEADER pour les 3 sites suite à la transmission des éléments financiers pour le site "Montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clue de Verdaches". La communication via le site internet, initialement mutualisée et prise en charge par Caroline Souteyrand a progressivement été abandonnée lors de cette période. Chaque chargée de mission met en ligne ses actualités et articles rendant la communication plus réactive. L'animatrice de Val-Haut s'attachera à rendre le site internet plus attractif et esthétiquement acceptable dans les années à venir.

Le temps employé à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 106,5 jours sur l'année 2 de la convention 2016-2019.

M1	1- Gestion et contractualisation
M11	GEST : contrats N2000 (forestiers et ni ni)
M12	GEST : MAEC
M13	GEST : Charte "parcelle"
M14	GEST : autres outils financiers ou réglementaires
M15	GEST : animation foncière
M2	2- Evaluation des incidences
M21	INCID : conseil sur EIN2
M22	INCID : conseil aux collectivités sur documents d'urbanisme
M3	3- Inventaires et suivis scientifiques
M31	SCIENT : études en régie
M32	SCIENT : études sous-traitée
M33	SCIENT : BDD et bancarisation dans SILENE
M4	4- Information, communication, sensibilisation
M41	COM : outils de com
M42	COM : médias
M43	COM : scolaires
M44	COM : réunions & évènementiel
M5	5- Gouvernance du site et révision DOCOB
M51	GOUV : COPIL & GT N2000
M52	GOUV : RCPA & bilans activité
M53	GOUV : Actualisation DOCOB
	GOUV : vie du réseau
	6- Gestion financière et divers
	FINAN : ingénierie financière
	FINAN : facturation DDT
	FINAN : formations
	autre
	9 - Absences
	CONGES de base
M92	ABSENCES exceptionnelles

MISSION	REEL-2
1 - GEST/CN2	7
1 - GEST/MAEC	6
1 - GEST/parcelle-autre outils financiers	0
2 - INCID	9.5
3 - SCIENT	8
4 - COM	24
5 - GOUV	25.5
6 - FINAN	26.75
9 - ABSENCE	3
9 - CONGES	15
TOTAL	124.5

Répartition du temps de travail par mission



1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 197 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude, selon formulaire standard de données (FSD) du 08/11/2016.

1.3.a Les habitats

Le site comprend 22 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) dont 5 habitats sont d'intérêt "prioritaire".

Ces habitats couvrent 85,23 % du territoire :

Milieu naturel	Surfaces habitats d'intérêt communautaire	% Surf Totale
Pelouses	2368,01	17,94
Habitats rocheux : éboulis et falaises	1764,1	13,37
Forêts	534	4,05
Landes et matorral	470,01	3,56
Forêts galeries	66	0,50
Bas marais alcalin	2	0,02
Total	6044	45,80
TOTAL	11248,12	85,23

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en annexe 1 et localisés sur une carte en annexe 2 et 3 du présent document.

1.3.b Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux de conservation identifiés dans le DOCOB sont les suivants :

Type d'habitat	Enjeux
Milieus ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes)	Majeur
Milieus forestiers	Faible
linéaires boisés	Assez fort
Milieus rocheux (éboulis, falaises, grottes)	Faible
Zones humides (marais et mares)	Modéré
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Modéré

1.3.c Les espèces

Le site comprend également 41 espèces listées dans les annexes II, IV de la Directive Habitats selon l'actualisation du formulaire standard de données (FSD) édité le 13 octobre 2017 suite aux omissions relevées par l'animatrice et transmises à la DREAL. Suite à la transmission de donnée du chiroptérologue Roland Jamault, le Grand murin (annexe II) et l'Oreillard roux (annexe IV) sont également présents sur le site, ainsi que le crapaud accoucheur (annexe IV) identifié à Auzet seront rajoutés au FSD prochainement. Ils et sont donc comptabilisés dans les espèces présentes.

Espèces animales : 41

- invertébrés : 14, dont 7 annexe II, 7 annexe IV
 - Azurée de la croisette présente et non inscrite au FSD, donnée transmise à la DREAL Paca
- reptiles : 4, dont 1 annexe II (Vipère d'Orsini non retrouvée), 3 annexe IV
- poissons : 2 annexe II
- chauves-souris : 19, dont 5 annexe II, 14 annexe IV.
 - 2 espèces découvertes lors de l'étude de 2014 par ASELIA écologie.
 - le Grand Murin, annexe II, non inscrite au FSD, donnée de Roland Jamault (GEOECO), transmise à la DREAL PACA
- autres mammifères : 2, dont 1 annexe II, 1 annexe IV

Espèces végétales : 2 annexe II,

dont le sabot de Vénus, récemment inscrit dans le FSD.

Les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales sont listées en annexe 4 et 5 du présent document.

1.3.d Les objectifs de conservation et mesures de gestion

Considérant les habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site Natura 2000, neuf objectifs de gestion ont été fixés de façon à prendre en compte les enjeux de conservation.

Ces objectifs se déclinent en mesures opérationnelles, de la manière suivante :

Objectifs	Mesures
OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS	Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES	Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Genévriers thurifères Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
OBJECTIF N°3 PRESERVATION DES PINERAIES À CROCHETS	Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS	Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat

OBJECTIF N°5 : PRESERVATION DES PEUPELEMENTS DE THURIFÈRES DE GENÉVRIERS	Mesure 5-1 : Dégagement des Genévriers thurifères Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Genévriers thurifères Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Genévriers thurifères
OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL	Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation du bas marais à Laiche de Davall
OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES	Mesure 7-1 : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale Mesure 7-2 : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire. Mesure 7-3 : Préservation des landes à Genévrier nain Mesure 7-4 : Préservation des landes à Genévrier commun
OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS	Mesure 8-1 : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES	Mesure 9-1 : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche Mesure 9-2 : Suivi de la régénération des hêtraies sèches Mesure 9-3 : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères Mesure 9-4 : Suivi de la dynamique des prairies de fauche Mesure 9-5 : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage Mesure 9-6 : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet Mesure 9-7 : Suivi de la population de Tétrasyre Mesure 9-8 : Suivi de la population de Loup

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB sont :

- Gestion et contractualisation :
 - ⇒ contrats N2000 (forestiers et ni ni),
 - ⇒ MAEC,
 - ⇒ Charte "parcelle", autres
 - ⇒ outils financiers ou réglementaires
 - ⇒ animation foncière
- Evaluation des incidences
- Inventaires et suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Gouvernance du site et révision DOCOB
- Gestion financière et divers

Le bilan d'activité annuel est structuré selon les missions ci-dessus.

2 <Gestion et contractualisation

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2.1.a Le contrat Natura 2000 en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production" dans Pineriaie à crochets

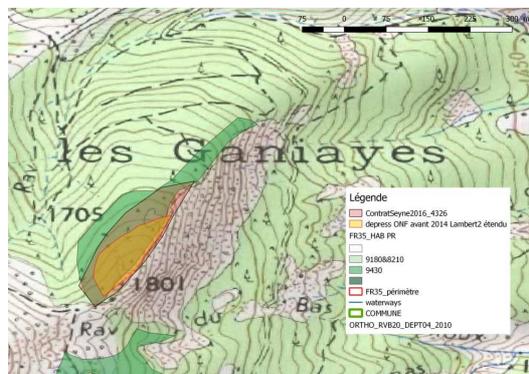
En 2016-2017, le contrat Natura 2000 en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production" a été déposé suite à l'appel à projet de la Région Sud le 30 juin 2016.

Pour rappel, le montant alloué pour la réalisation des travaux est de 5880,00€ HT. Il est financé par des crédits Européens sur des fonds FEADER (fond européen agricole pour le développement rural). La surface traitée est de 2.4 ha et concerne un habitat d'intérêt prioritaire la forêt montagnarde et subalpine à Pins à crochets, situé au lieu dit "les Ganiayes", commune de Seyne.

En 2017-2018, l'appui administratif et technique de la chargée de mission a permis la réalisation des travaux à l'automne 2018 (développé lors du bilan annuel 2018-2019).

Le temps passé sur ce contrat a été de 2,25 jours comprenant entre autre la visite avant travaux avec l'ONF, unité de Seyne-Barcelonnette. La visite a permis de préciser le cahier des charges :

- ⇒ éliminer tous les plants d'espèces résineuses autres que le pin à crochets par coupe à raz de terre, opération effectuée par parcours exhaustif du terrain délimité au préalable
- ⇒ Les plants éliminés sont billonnés en longueur de moins de 2m et ébranchés sur toute leur longueur et laissés tels quels au sol
- ⇒ Conservation de tous les fruitiers, feuillus, arbres morts



Carte de localisation du contrat Natura 2000





Les financements FEADER imposent au porteur de projet de communiquer. Pour information, la communication réalisée par la chargée de mission est en annexe 6 du présent document.

2.1.b Projet de contrat F02i : "création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers" à la fontaine de l'Ours, à Auzet

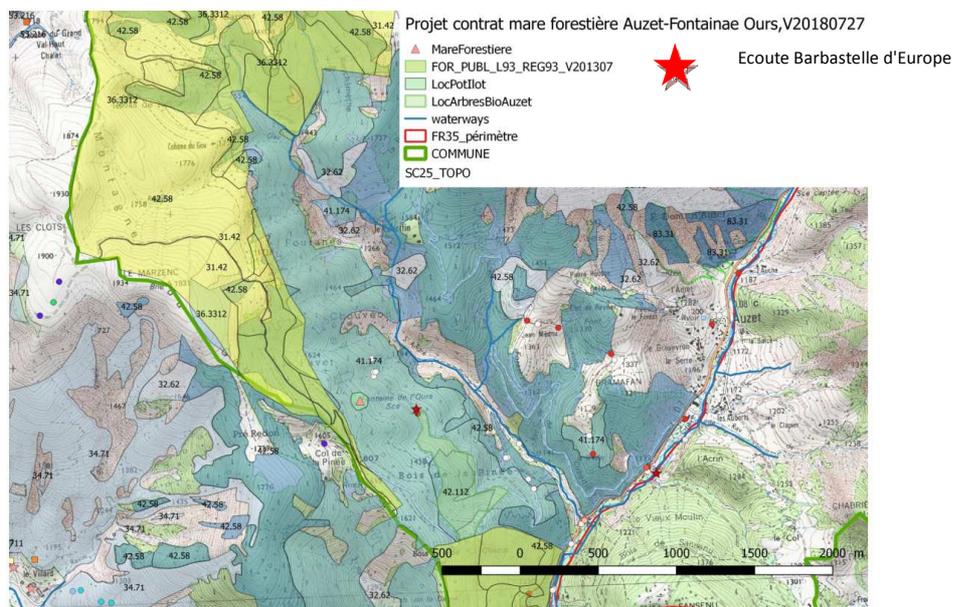
Suite à l'évaluation des besoins en contrats Natura 2000, le projet de mare forestière envisagé en 2016-2017 sur un secteur d'écoute de Barbastelle d'Europe a été approfondi.

La création de la mare forestière devrait améliorer le territoire de chasse et l'abreuvement de la Barbastelle d'Europe et du petit Rhinolophe et favoriser ainsi les populations.

En étroite collaboration entre la commune, l'ONF et la chargée de mission, le projet de mare forestière (contrat en milieu forestier F02i) au lieu dit la fontaine de l'ours à Auzet sera bientôt déposé. Plusieurs sorties de terrain ont été nécessaires pour le montage de la fiche projet et l'élaboration du cahier des charges. La fiche projet rédigée par la chargée de mission sert à évaluer la pertinence du projet de contrat par la DREAL.

Ce contrat pourra être mise en œuvre au printemps ou à l'automne 2019 suite à un accord de financement du ministère de l'environnement sur un budget 100% Etat.

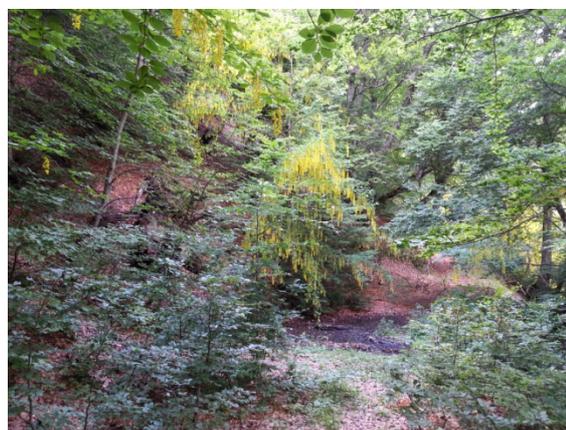
Le financement de contrat Natura 2000 sur des budgets Etat n'est pas prioritaire. Des financements sur le FEADER sont plutôt mobilisés. En effet, la mesure "création d'une mare forestière en vue d'améliorer les territoires de chasse des chiroptères et de favoriser la population de Barbastelle d'Europe, de petit rhinolophe et autres chiroptères forestiers" n'est pas inscrite au DOCOB (plus de 15 ans) et des crédits européens ne peuvent être sollicités.



Localisation de la mare



Vue de l'est



Vue du Sud

2.1.c Projet de contrat piste pastorale de la commune de la Javie-Viel Esclangon

Un projet d'amélioration de piste d'accès au Vieil Esclangon traversant un secteur pastoral a été discuté avec une élue de la commune de la Javie. Ce type de contrat n'est pas une priorité, même si elle est inscrite au DOCOB car des financements en amélioration pastorale sont plus adaptés. De plus, les parcelles pastorales desservies étant déclarées à la PAC, seules des mesures agro environnementales et climatiques peuvent être souscrites.

Au total, 7 journées ont occupé l'animatrice sur la gestion et la contractualisation des contrats Natura 2000.

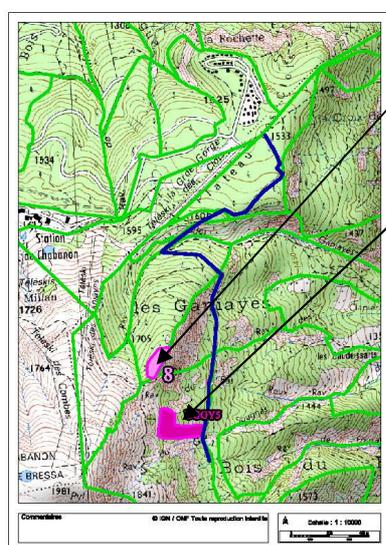
2.1.d Les contrats Natura 2000 prévisionnels

Contrats prévisionnels 2016-2017

Les contrats "mise en place d'un contrat bois sénescents à Barles" et "pose de panneau en zone de reproduction de Tétrasyre à Selonnet", envisagés en 2016-2017 et prévus au prévisionnel 2016-2019 sont reportés en 2018-2019 et sur la prochaine convention d'animation 2019-2022 si l'évaluation des enjeux et des besoins les justifie.

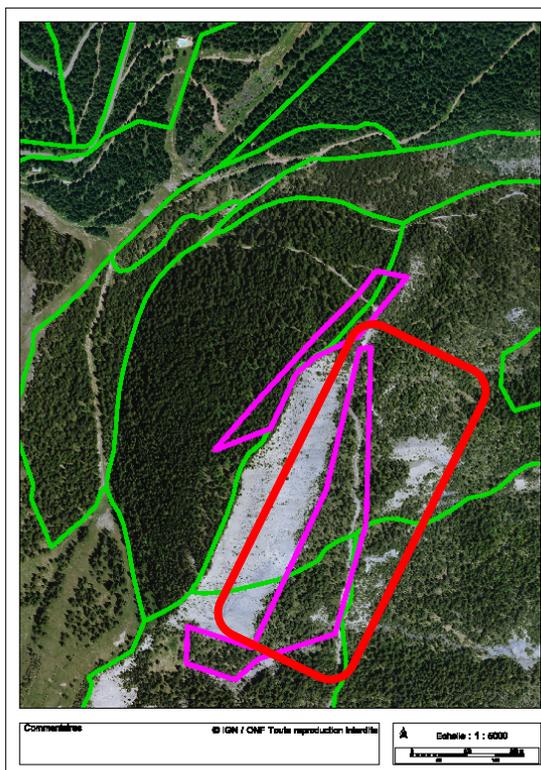
Contrat de "marquage, abattage ou de taille sans enjeu de production" sur parcelle en Pins à crochets à Seyne

Suite à la visite avant travaux dans la pineraie à crochets à Seyne, l'agent forestier interpelle la chargée de mission sur une parcelle, continue aux parcelles traitées en 2007 et 2018 et où le Pin à crochet est bien-venant pour envisager un contrat Natura 2000. Des travaux ne peuvent pas être prévus sur cette parcelle actuellement car la cartographie initiale des habitats ne classe pas l'habitat en Pineraie à crochets d'intérêt communautaire prioritaire. Ce classement pourra être remis en cause lors du passage des phytosociologues dans la cadre de l'actualisation de la cartographie des habitats naturels, actuellement en cours de réalisation et finalisée fin 2019.



2018

2007



Localisation des travaux dans le temps

Localisation en rouge de la parcelle à traiter dans un futur contrat

Contrat "bois sénéscent" à Auzet



Vieux hêtre sénéscent



Vieux hêtre sénéscent à proximité de la mare



Hêtre sénéscent



Pin sylvestre sénéscent



Hêtre sénéscent

Un contrat "dispositif favorisant le développement de bois sénescents" (F12i) sera envisagé à proximité de la mare de la Fontaine de l'ours. Les parcelles en forêt communale sont ponctuées de nombreux hêtres, Pins sylvestre, Sapins en voie de sénescence. L'ONF a marqué les arbres bio de deux parcelles alentours justifiant aussi l'intérêt biologique de ces parcelles en production. Un ou plusieurs ilots d'arbres sénescents ou des arbres isolés seront sélectionnés parmi ces arbres bio pour entrer dans le contrat. Ces arbres ou ilots sont des habitats potentiels favorables aux coléoptères forestiers d'intérêt communautaire : Pique-Prune, grand capricorne, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant et des gîtes potentiels de la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestiers.

Contrat "marquage, abattage ou de taille sans enjeu de production" à Barles dans le peuplement de Genévrier thurifère



Localisation du peuplement de Genévrier thurifère (points verts)

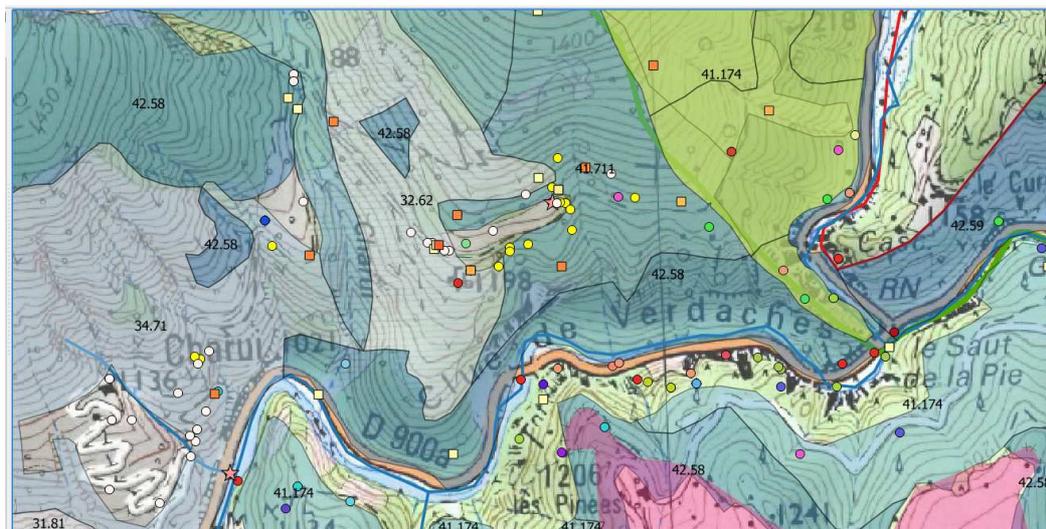


peuplement de Genévrier thurifère, envahi par le Pin sylvestre, le genêt



Jeune Genévrier thurifère étouffé par un Pin sylvestre

Contrat bois sénescent en forêt de Charui à Barles



localisation du projet de contrat bois sénescent Barles, forêt de Charui

- Arbres remarquables identifiés en 2014 suite à l'étude sur les chiroptères et les forêts

2.2 Animation des MAEC

2.2.a Rappel sur le PAEC (Plan agro-environnemental climatique)

Dans le cadre du renouvellement du programme FEADER, et du passage de sa gestion de l'Etat à la Région, un PAEC a été élaboré :

Un PAEC :

- ⇒ s'applique à un "territoire" (au-delà d'un seul site Natura 2000)
- ⇒ décline les enjeux de gestion retenus par la Région (biodiversité, herbe, eau, DFCI...)
- ⇒ précise les MAEC auxquelles pourront prétendre les bénéficiaires
- ⇒ donne un cadre budgétaire sur le temps de la programmation

Le PAEC (Plan agro-environnemental climatique) "massif des Monges, vallée de l'Asse" s'applique à 4 sites Natura 2000, dont les 3 sites portés par le S3M.

Deux enjeux ont été retenus : enjeu "biodiversité" sur les sites Natura 2000, animé par les animateurs des sites, et enjeu "herbe" sur la totalité des zones d'alpage des communes dont une partie du territoire est située en site Natura 2000, animé par le CERPAM.

21 MAEC ont été définies à partir de la liste nationale des "engagements unitaires", chaque MAEC étant une combinaison d'Engagements Unitaires.

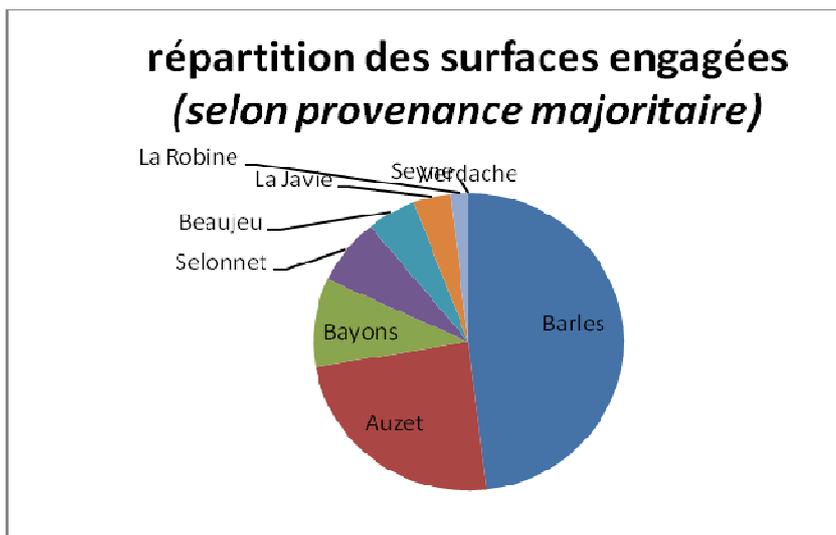
Concernant ce site Natura 2000, les MAEC répondent principalement aux objectifs du Docob selon l'enjeu défini de majeur à modéré (paragraphe 1-3b) :

- ⇒ maintien des milieux ouverts (soutien au pastoralisme, débroussaillage, ré-ouverture de milieu)
- ⇒ maintien des prairies de fauche (et retard de fauche)
- ⇒ entretien des ripisylves et de la qualité des eaux

2.2.b Quelques caractéristiques des MAEC

Répartition géographique des surfaces

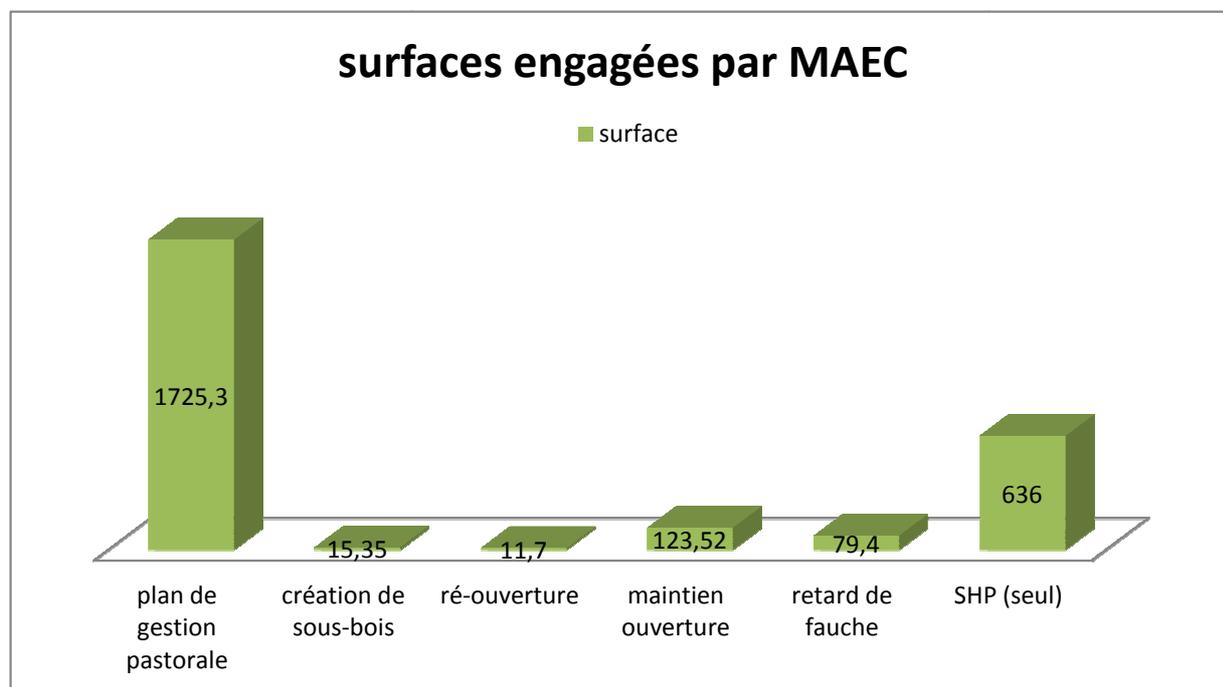
répartition géographique des exploitants	
commune	Surface (ha)
Barles	1183,61
Auzet	591,14
Bayons	236,05
Selonnet	177,37
Beaujeu	126,29
La Javie	95
La Robine	45,74
Seyne	0
Verdaches	0



NB : les illustrations ci dessus permettent d'identifier le poids des communes en termes de surfaces dédiées au pastoralisme. Les surfaces indiquées sont toutefois inexactes car rattachées soit au siège d'exploitation soit à la commune où l'exploitation est majoritairement présente. Exemple : le GP Mélèzes de Blayeul est à cheval sur les communes de Barles et Verdaches, mais son siège est situé à Barles.

2.2.c L'animation des MAEC

Pour rappel les surfaces engagées pour 2015-2020 sont présentées ci-dessous :



En 2017-2018 : les travaux engagés dans les MAEC sont mis en œuvre. La chargée de mission a consacré 6 jours au suivi technique et administratif des travaux :

- marquer les polygones contractualisés en ré-ouverture, en création de sous-bois
- rappeler les cahiers des charges liés aux MAEC

- suivre les travaux
- négocier l'avancée de la date du retard de fauche suite à la sécheresse de 2017, avec la DDT et appuyer les éleveurs dans leurs démarches
- suivre les dossiers instruits

Le temps de travail de l'animatrice a heureusement été moins mobilisé sur les MAEC en 2017-2018 et a permis de dégager du temps pour les contrats Natura 2000, les suivis scientifiques en régie et la communication et la sensibilisation, missions largement sous investies en 2016-2017 et dans la précédente convention d'animation 2013-2016.

2.2.d Prévisionnel MAEC

Il sera privilégié dans la dernière année de la convention 2016-2019 et dans la prochaine convention triennale (2019-2022) des suivis scientifiques pour mesurer l'impact des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats et des espèces afin d'ajuster les MAEC mises en œuvre sur le territoire lors de la prochaine programmations de la politique agricole commune 2020-2025.

Afin de préparer la prochaine PAC et le choix des MAEC, des diagnostics rapides selon les enjeux, les besoins de restauration ou de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire seront élaborés. Ils prendront en compte les localisations et les états de conservation des habitats identifiés dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des habitats (développée plus loin).

Le prévisionnel prévoyait un appui à la gestion pastorale conservatoire et la création et l'animation d'un groupe de travail sur la gestion des landes à Airelles et myrtilles. Elles seront éventuellement reportée lors de la prochaine convention 2019-2022 .

En 2019, en vue de préparer les MAEC de la PAC 2020-2025, le groupe de travail "gestion des landes à myrtilles" sera mis en place. L'animatrice animera ce groupe et associera un organisme expert en gestion pastorale. L'objectif de ce groupe de travail est de proposer des mesures de gestion et un plan de gestion éco-pastoral conciliant les besoins agropastoraux et les objectifs de conservation des pelouses d'intérêt communautaire et des landes à myrtilles.

Les deux plans de gestion écopastoraux, document de gestion des pâturages pour les groupements des Marmottes (bovins) et du Gaou-garnier (ovins), inscrits au prévisionnel de l'année dernière n'ont pas été élaborés. L'instruction du dossier loi sur l'eau et l'évaluation des incidences des aménagements d'amélioration pastorale a nécessité des préconisations et a décalé la reprise des travaux.

Au printemps-été 2019, si les travaux sont terminés, les plans de gestion écopastoraux seront établis sur la base des diagnostics, en collaboration entre le CERPAM et l'animatrice. Leur mise en œuvre par les groupements sera effective dès 2019.

Au total, 6 jours ont été dédiés à l'animation des MAEC.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2017-2018.

Aucune promotion n'est envisagée du fait de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en cas de signature de la charte.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Aucune action de gestion avec d'autres outils financier n'a été mise en œuvre.

2.4.a Perspectives

D'après des observations récentes, il semble que le bas marais alcalin à Carex de Davall soit très dégradé : son état de conservation sera déterminé lors de la cartographie des habitats actuellement en cours. Des crédits supplémentaires en faveur des milieux humides seront alors recherchés afin de restaurer cet habitat unique sur le site.

2.5 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée : pas de besoin identifié à ce jour.

3 Évaluation des incidences des projets

7 projets d'évaluation d'incidence ont été portés à la connaissance de l'animatrice :

- 4 projets sont soumis à évaluation d'incidence : captage de source et création d'une piste pastorale à Auzet; création d'une place de bois à Auzet; la création d'un parking et le belvédère du Viel Esclangon à la Javie; extension de la réserve naturelle géologique sur le territoire du site
- 2 sont soumis à autorisation ou déclaration : le restaurant d'altitude de Selonnet (permis de construire), la création d'un sentier d'accès à l'ardoisière de Barles.
- 2 plans simples de gestion sur la commune d'Auzet

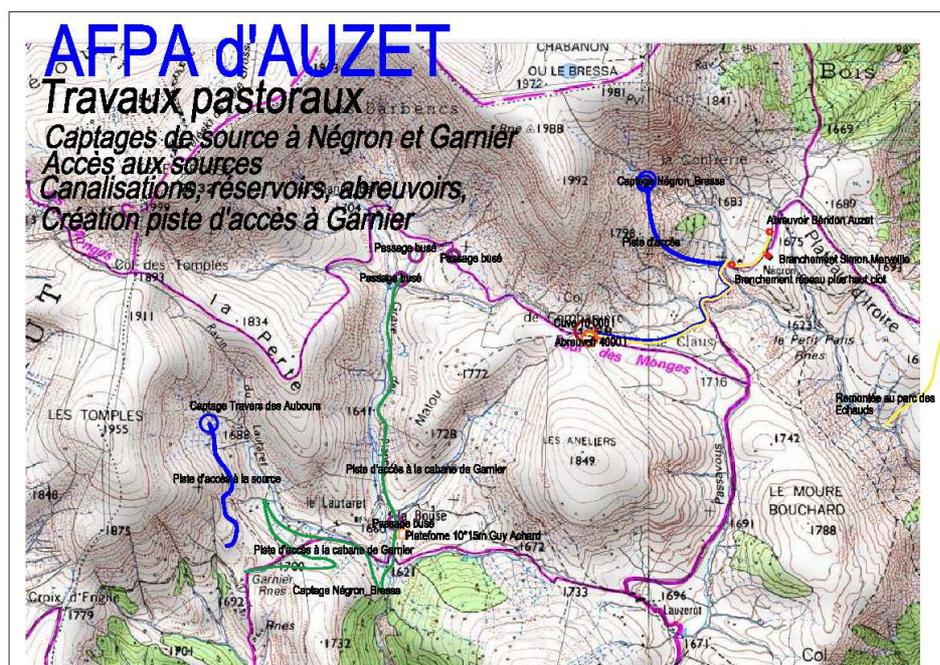
Le plan simple de gestion est obligatoire pour des propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, ou pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 ha situés sur la commune de l'îlot le plus grand et sur les communes contigües à celle-ci.

Les plans simples de gestion étaient historiquement soumis à évaluation d'incidence. L'animatrice du site était consultée et portait à connaissance les enjeux, maintenant, les organismes élaborant les PSG doivent intégrer les recommandations inscrites aux annexes vertes du schéma régional de gestion sylvicole de PACA.

L'animatrice n'a malheureusement pas toujours connaissance des plans simples de gestion et ne peut pas porter à connaissance du propriétaire ou de l'organisme rédacteur du PSG les enjeux de conservation des habitats et des espèces. Un partenariat avec le CRPF, Provence forêt et les gestionnaires sera recherché pour que les enjeux de conservation connus par l'animatrice soient intégrés au PSG.

En annexe 7 : démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à évaluation d'incidence.

3.1 Captage de sources, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastorale.



Captage et accès aux captages

Piste de Garnier

Passages busés

Abreuvoirs

Création de canalisation

Localisation : Auzet

Porteur du projet : Association foncière pastorale d'Auzet (AFP)

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage :

Action de l'animatrice

- Visite sur site avec la DDT, l'ONEMA, l'AFP d'Auzet, le chargé de mission du CERPAM, le maire d'Auzet, les éleveurs du groupement : définir les préconisations avant la reprise des travaux de captage, de piste, des aménagements pour l'abreuvement des troupeaux.

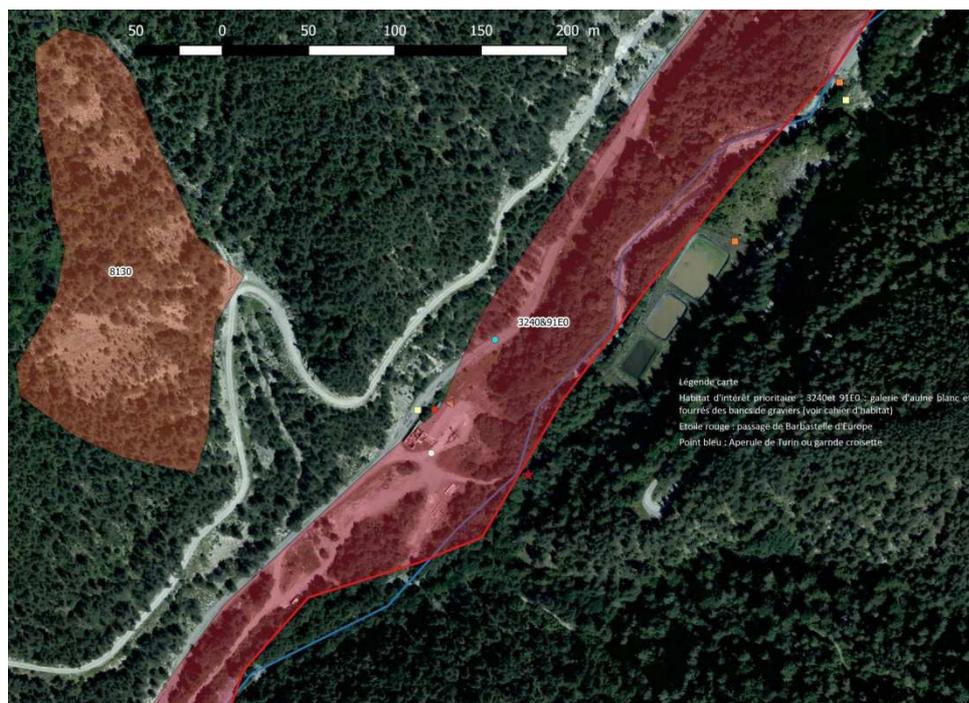
L'animatrice a insisté sur les préconisations inscrites au projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au titre de l'article L. 214-3 du code de l'Environnement.

- Le CERPAM suivra les travaux.

Suites données

- réalisation du diagnostic écopastoral en 2019 permettant la rédaction des nouveaux plans de gestion pastoraux des GP Gaou-garnier et Marmottes.

3.2 Création d'une place de stockage du bois à Auzet



Localisation : Auzet

Porteur du projet : commune d'Auzet

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage : ONF

Action de l'animatrice

- porter à connaissance des enjeux auprès de l'ONF : ripisylve à Aulnes blancs d'intérêt communautaire prioritaire, présence potentielle d'espèce patrimoniale comme l'Asperule de Turin, reptiles, mollusques, route de vol de la Barbastelle et autres chiroptères, rivière avec présence du Chabot et du Blageon

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- Pas d'impact sur la ripisylve car la place de stockage existe déjà sur une zone sans ripisylve
- Date travaux entre le 15 août et le 15 mars
- Vigilance sur les éventuelles fuites de liquide des engins lors du stationnement proche de la rivière : risque de pollution de la nappe phréatique

3.3 Création d'un parking et d'un belvédère au vieil Esclangon



Localisation : La Javie

Porteur du projet : réserve naturelle géologique de Haute-Provence

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage : Embelia

Action de l'animatrice :

- Participation au comité de pilotage : rappel de la démarche d'évaluation d'incidence et des habitats et espèces impactées par le projet. L'animatrice a signifié son intérêt sur la valorisation pédagogique des sites aménagés : l'Aventure géologique.
- Porter à connaissance des enjeux sur falaises en particulier sur les rapaces nicheurs comme le Circaète Jean le Blanc et l'Aigle royal niche à proximité du Vieil Esclangon). L'héliportage envisagé pourrait perturber l'Aigle royal en période sensible de reproduction.

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- Le second projet de belvédère moins ambitieux que le premier présenté en COPIL est mieux intégré au paysage a un impact très faible sur l'habitat de falaise et les pelouses d'intérêt communautaire.
- le chantier devra prendre en compte la présence de l'aigle royal à proximité : contrainte de parcours en cas d'héliportage en suivant le tracé du chemin piéton, printemps et été à éviter.
- Le projet de parking n'a pas d'impact sur les habitats et les espèces

3.4 Extension réserve naturelle géologique de haute Provence

Localisation : Auzet, Barles, La Javie, la robine sur Galabre (commune du site concernées par l'extension)

Porteur du projet : réserve naturelle géologique de Haute-Provence

Aménageur, gestionnaire, maitre d'ouvrage : réserve géologique de Haute provence

Action de l'animatrice :

- Rencontre avec les chargés de mission de la réserve et du conservateur : échanges autour de la diversité biologique, porter à connaissance oral des enjeux, information sur les projets de contrats Natura 2000 en lien avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces.

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- Projet d'extension en accord avec les objectifs de conservation de la directive habitat-faune-flore
- Etudes faunistique et floristique réalisés dans le cadre du projet d'extension : intérêt des données récoltées pour l'amélioration des connaissances

Suites données

- intégration des données récoltées lors des inventaires dans le SIG.
- Poursuite de l'échange de connaissances sur le milieu naturel avec la réserve géologique.

3.5 Ardoisière de Barles

Le précédent rapport d'activité 2016-2017 précisait que l'évaluation des incidences sur la commune de Barles concernait les ardoisières. C'est une erreur, l'évaluation des incidences de l'année précédente portait sur les mines polymétalliques de Barles.

En 2017-2018, l'évaluation des incidences portait sur les ardoisières.

Objectif du projet : réhabilitation d'un sentier d'accès aux ardoisières de Barles et pose de panneaux d'information

Localisation : Barles

Porteur du projet : commune de Barles

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage : UNESCO-GEOPARC de haute-Provence

Action de l'animatrice

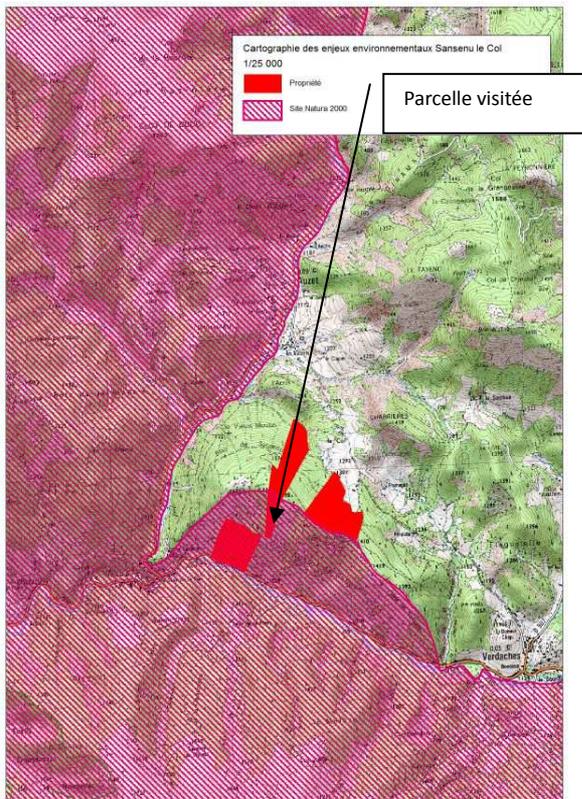
- Visite sur site avec le chargé de mission
- Porter à connaissance des enjeux, espèces présentes

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence : pas d'incidence

Suites données

Aucune car le projet d'aménagement a été abandonné suite à des dépenses non éligibles.

3.6 Plan simple de gestion, adroit de Sansenu, commune d'Auzet



Les parcelles en projet d'exploitation du plan simple de gestion visitées sont une hêtraie sèche (habitat code N 2000 9150) et l'habitat à bois occidentaux à chênes pubescent en mélange avec des Pins sylvestre.

L'objectif de l'exploitation sur les parcelles est l'amélioration de la ressource pastorale et la production de bois de chauffage.

Localisation : Auzet

Porteur du projet : propriétaire privé d'Auzet

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage : CRPF, rédacteur du PSG

Action de l'animatrice

- Relation CRPF sur enjeux parcelles
- Visite de la parcelle avec Cédric Arnaud, coordinateur départemental Circaète Jean Le Blanc
- Questionnement de Proserpine sur la présence d'Isabelle
- Recherche d'information sur le comportement de la Gélinoite
- Négociation avec le propriétaire pour fixer les dates d'exploitation

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- présence de la gélinoite des bois. Date de travaux plutôt favorables à sa préservation.
- pas de site connu de nid de Circaète ou autre rapace d'intérêt communautaire.

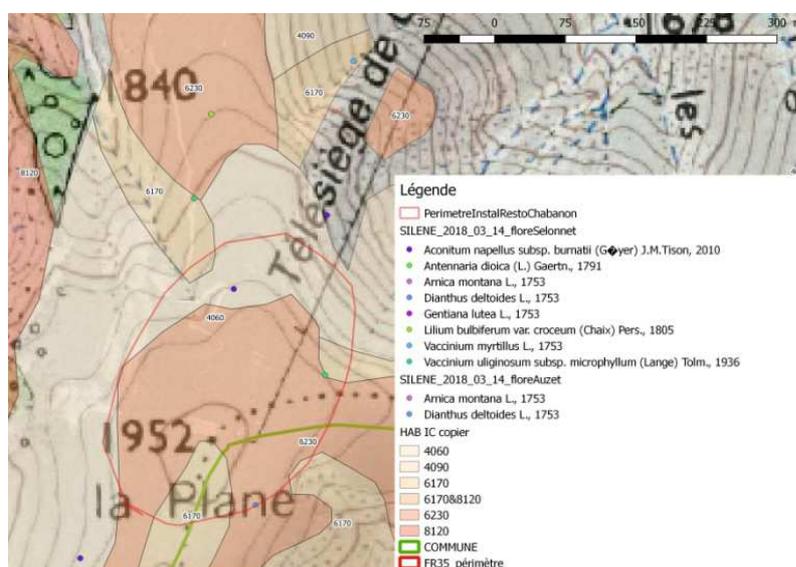
- présence potentielle de l'Isabelle de France sur toute la commune d'Auzet, forêt de Pins sylvestre: la date des travaux est favorable à sa préservation

Suites données

- recommandations de l'animatrice : conservation des fruitiers, saules, noisetiers, des plus gros résineux, hêtres remarquables, arbres morts.
- date des travaux entre le 1er août et le 1er mars
- commande d'une étude auprès d'un chiroptérologue pour identifier les arbres gîtes potentiels ou avérés de chauves-souris (favorables aussi aux coléoptères forestiers) en vue de conserver ces arbres lors de l'exploitation.

3.7 Restaurant d'altitude à Chabanon, commune de Selonnet

Cette construction n'est pas soumise à évaluation d'incidence. Cependant la commune a souhaité informer la chargée de mission pour étudier l'impact de ce projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale.



Le restaurant d'altitude de 50 m2 se localiserait en haut du télésiège des Monges (anciennement télésiège de chabane vieille).

Volonté du gestionnaire pressenti d'être fonctionnel pour l'hiver 2018-2019.

Localisation : Selonnet

Porteur du projet : commune de Selonnet

Aménageur, gestionnaire, maitre d'ouvrage : délégation de service public non encore attribuée

Action de l'animatrice

- Porté à connaissance des enjeux auprès de la commune
- Echanges avec le futur gestionnaire en vue de déposer son permis de construire
- Proposition de l'animatrice d'adapter la localisation du restaurant en fonction des espèces d'intérêt patrimonial trouvées

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- La base de données SILENE localise *Antennaria dioica* comme espèce d'intérêt patrimoniale (cueillette réglementée) dans l'emprise envisagée du restaurant
- Les habitats sont la pelouse calcaire alpine (code N 2000 6170) et subalpine et la nardaie riche en espèce.
- L'animatrice ne s'est pas déplacée sur le terrain par manque de temps et de véhicule adapté

Suites données

- Proposition d'accompagner le bureau d'étude en charge de l'assainissement avant travaux.
- Suivi du projet auprès de la commune et visite avant travaux s'ils ne sont pas réalisés au printemps-été 2019.

3.8 Perspectives sur l'évaluation des incidences

La mise à jour du SIG avec les données téléchargée de SILENE, fond IGN et photos aériennes est indispensable à une bonne gestion de l'outil cartographique et à son intérêt pour un porter à connaissance le plus complet possible.

Un courrier adressé au président du conseil départemental, destiné au service des routes semble nécessaire pour :

- une présentation des enjeux de la conservation des habitats et des espèces au sein d'un site Natura 2000,
- informer de la démarche d'évaluation des incidences et des projets soumis
- une proposition d'une collaboration, échanges de connaissances dans le cadre des projets d'aménagement, de restauration de ponts, de purges de falaise, d'entretien du bord des routes

Un travail d'information et de sensibilisation des usagers, des aménageurs, des collectivités, des potentiels porteurs de projet du territoire doit être mené sur la démarche d'évaluation des incidences au cours de la convention 2019-2022.

8 jours ont été nécessaires pour mener la mission de conseil aux porteurs de projets et aux collectivités dans leur démarches d'évaluation d'incidence.

4 Inventaires et suivis scientifiques

Contrairement aux années précédentes où le temps disponible n'avait pas permis de réaliser des suivis scientifiques en régie ou sous traités (la moitié du temps d'animation a été consacré en 2016-2017 aux MAEC), l'année 2017-2018 a été moins chargée sur les MAEC.

L'animatrice a consacré du temps aux suivis scientifiques et mis l'accent sur les chauves-souris. En effet, ce groupe d'espèces n'a pas été concerné par des mesures de gestion, de suivis scientifiques ou d'amélioration des connaissances alors que le site est riche en espèces. Pour rappel, la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe, espèces annexe II de la directive habitat sont bien présentes sur le site. Elles transitent toutes, se reproduisent et hibernent probablement (étude Aselia écologie de 2014).

Depuis les résultats de 2014, aucune action n'avait été menée sur ces espèces par manque de temps d'animation et de financements pour des études complémentaires.

En 2017-2018, du temps d'animation a été libéré et des financements Etat mobilisés sur l'actualisation de la cartographie des habitats naturels.

Le temps passé comprend les recherches bibliographiques, l'amélioration des connaissances, la coordination avec le sous-traitant, son accompagnement technique sur le territoire, le terrain, la restitution ou la transmission des données de terrains et leur interprétation, la mise à jour du SIG, la prise de contact avec les experts scientifiques.

4.1 Les études en régie

4.1.a Participation à l'étude "Wanted Vertigo"

Prospection du Vertigo étroit *Vertigo angustior*, petit gastéropode des zones humides.

Espèce annexe II de la directive habitats



L'étude "wanted vertigo" a pour but de mieux connaître la répartition des Vertigo dans les Alpes du sud.

Prestataire : le CEN et Arianta (association haut alpine de malacologie) financé par la DREAL.

Les prospections se sont portées sur le bas marais alcalin de Lozerot à Auzet et sur la zone humide de la cabane de grand Val-haut en juin 2018.

Les résultats des prospections n'est pas connu à ce jour.

4.1.b Suivis des colonies de mise bas de Petit et Grand Rhinolophe

L'étude d'Aselia de 2014 recommandait des suivis des colonies de reproduction de ces deux espèces liées aux bâtis. Les colonies situées sur la commune de Barles ont été visitées au printemps-été 2018.

4 gîtes ont été prospectés dont une habitation abritait en 2014 une colonie de Petit Rhinolophe et un individu femelle et son petit de Grand Rhinolophe.



Barles 1 : potentialité des gîtes très forte

en 2014 : 1 *Grand rhinolophe* et son petit ; en 2018 : vu en début de saison par le propriétaire mais pas fin juin 2018. Les travaux de restauration commençaient par la surélévation du toit.

En juin 2018 : 7 adultes de *Petit Rhinolophe*

En août 2018 : 4 femelles de *Petit Rhinolophe* avec 4 petits dans les ailes.

Le gîte de mise-bas va être restauré. Une expertise des bâtis et un accompagnement de l'animatrice a été financé par la DREAL afin de conseiller les propriétaires dans la rénovation de leurs bâtiments (développé plus loin).

Barles 2

En 2014, un gîte de 1 femelle avec 1 jeune de *Grand rhinolophe*

En 2018, le propriétaire réticent a été rencontré avec difficulté : pas de présence de *Petit Rhinolophe*. La grange est actuellement en cours de rénovation. Cependant, un abri accessible favorable à l'installation des *Rhinolophes* a été identifié mais pas visité. Il le sera en 2019.

Barles 3 : potentialité du gîte très forte

En 2014 : 20 adultes et 15 jeunes.

En août 2017 : visite rapide du gîte de mise-bas, vu 20 individus sans distinguer les adultes des jeunes

En septembre 2018 : visite tardive, 2 individus. Le propriétaire en a toujours vu minimum 10 individus.

Pas de projet d'aménagement dans un futur proche. Un des propriétaires souhaiterait aménager le cabanon en maison à l'avenir.

Barles 4 : gîte en dehors du site, potentialité forte

En 2014 : 13 adultes et 3 jeunes

En août 2018 : 10 individus.

Aux alentours du lieu de Barles 3, plusieurs bâtis ont été visités : cave voutée, combles ouvertes, chapelle rénovée. Tous ces espaces présentent des traces de fréquentation (guano). Ils sont probablement fréquentés à certaines époques ou en cours de nuit par la colonie.

Un autre lieu a été visité, proche de ces bâtis regroupés, une ruine avec 3 caves voutées où un Grand Rhinolophe était présent.

Parallèlement à ces suivis, une expertise des bâtis fréquentés par le rhinolophe a été commandé à un chiroptérologue. Roland Jamault a accompagné la chargée de mission à chaque visite de gîte. L'échange entre l'expert et les propriétaires améliore le sentiments positif envers ces espèces souvent trop mal considérées.

L'expertise et l'assistance technique pour la prise en compte des gîtes en bâtis abritant des chiroptères sera développé dans le paragraphe 4.2 les études sous -traitées.

4.1.c Prospection de gîtes potentiels

Sur la base de témoignages de la population locale, l'animatrice a prospecté des bâtis abandonnés ou non sur la commune de Barles à la recherche de gîtes potentiel abritant des Petits et Grands Rhinolophe.

Aucun résultat car les bâtis sont souvent en ruine. Une prospection complémentaire de gîtes de mise bas est programmée dès le printemps 2019.

Il est fort probable que les 2 espèces de Rhinolophe hibernent à proximité des gîtes de mise-bas. Une prospection hivernale est envisagée. Un lieu possible est pressenti.

4.1.d Suivi de l'impact du broyage sur les landes à airelles et myrtilles

Suite au stage de botanique : suivi de l'impact du broyage sur les landes à airelles et myrtilles dont les 1er résultats ont été présentés lors du précédent COPIL de 2017, une demi-journée a été consacrée à la présentation des résultats et aux suites à données.

Déjà évoqué en 2017, la compilation des données récoltées sur ce suivi et sa synthèse seraient intéressants à produire. Ils pourraient être utiles à l'occasion des discussions du groupe de travail sur la gestion des landes à airelles et myrtilles.

3 jours ont été nécessaires pour ces suivis.

4.2 Les études sous traitées

Deux catégories d'études sous-traitées ont été commencées en 2017-2018 et se poursuivront en 2018-2019. Elle seront abordées rapidement dans ce bilan d'activité pour être présentées et détaillées dans le bilan d'activité de la dernière année 2018-2019 de la convention en cours et dans le bilan triennal 2016-2019.

4.2.a Actualisation de la cartographie des habitats naturels

L'objet de la prestation, soumise à un marché public, est d'actualiser la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur les 3 sites portés par le syndicat du massif des Monges. En effet, les prospections de terrain pour la cartographie initiale du DOCOB date de 2000-2001.

L'objectif de l'étude consiste à réaliser un inventaire de l'ensemble des habitats naturels, avec un focus particulier sur les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive habitats et ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

La mission comprend 2 volets :

- Une actualisation de la cartographie de l'ensemble des habitats du site, avec une précision plus fine sur des habitats à fort enjeu
- une expertise plus fine des habitats et de leur état de conservation sur des secteurs à forts enjeux de gestion (contrat Natura 2000, MAEC, ou autre).

Les données récoltées lors de cette étude permettront:

- d'actualiser les tome 1 (diagnostic) et 2 (mesures de gestion) du Docob
- d'actualiser le formulaire standard de données (FSD)
- d'orienter et contribuer à l'évaluation des incidences d'éventuels projets d'aménagement au titre de l'article L.414-4 code de l'Environnement.

La DREAL a monté et attribué le marché public. Les chargées de mission du syndicat des Monges ont contribué à alimenter le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et à étudier les propositions des 2 prestataires.

L'ONF, associé au bureau d'étude ODEPP (Laurence Foucaut) et Nicolas Borel ont répondu à cette consultation.

Le choix s'est porté sur l'ONF, associé à ODEPP pour le site de "Montagne de val-Haut-Clues de Barles-Clues de Verdaches" et les 2 autres sites seront prospectés par Nicolas Borel.

La DREAL suivra la gestion financière de l'étude et la chargée de mission portera le suivi scientifique et technique avec le prestataire.

3,5 jours ont occupé la chargée de mission sur cette action.

Le budget initial animation de la convention 2016-2019 a été modifié afin de déplacer des crédits pour une étude et une expertise en faveur des chiroptères.

4.2.b Etude "recherche d'arbres gîtes potentiels et occupés par la Barbastelle d'Europe et les chiroptères forestiers"

Prestataire : GEOECO à Seyne les Alpes

Objectifs visés par l'étude.

Cette étude vise à recenser des arbres gîtes potentiels et fréquentés par la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestières en vue de marquer les arbres gîtes afin de les conserver.

Positionnement par rapport aux enjeux de conservation du site.

Cette étude n'est pas intégrée dans une action du DOCOB initial car la Barbastelle d'Europe est une espèce nouvelle pour le site, non inscrite avant 2014 au FSD.

L'inventaire et la cartographie des chiroptères des 3 sites (porté par le syndicat des Monges) et la recherche des vieux boisements réalisée en 2014 par Aselia écologie a montré une forte présence de la Barbastelle. Elle a été contactée 54% des nuits réalisées sur le site avec une moyenne de 3,5 contacts par nuit.

4.2.c Expertise et assistance technique pour la prise en compte des gîtes en bâtis abritant des chiroptères

Prestataire : GEOECO à Seyne les Alpes

Objectifs visés par l'étude.

Cette étude vise à faire l'expertise des bâtis abritant des gîtes de reproduction de petits et de Grands Rhinolophes en vue d'apporter un appui technique auprès des propriétaires dans la rénovation des bâtiments et-ou proposer des aménagements favorables au maintien des colonies, voir à en améliorer l'accueil et de conventionner avec eux.

Positionnement par rapport aux enjeux de conservation du site.

Cette étude n'est pas intégrée dans une action du DOCOB initial. L'inventaire et la cartographie des chiroptères des 3 sites (porté par le syndicat des Monges) et la recherche des vieux boisements réalisée en 2014 par Aselia écologie priorise les enjeux de conservation du Petit et du grand Rhinolophe comme "fort". Les propositions de gestion pour ces espèces sont :

- le maintien de la capacité actuelle de gîtes dans le bâti
- conventionner avec les propriétaires des gîtes.

Contexte de l'étude.

L'étude de 2014 réalisée par Aselia écologie comptabilise :

- 1 gîte de reproduction de Grand rhinolophe de 2 individus dont le jeune
- 5 gîtes de reproduction de Petit Rhinolophe dont 2 en dehors du site, soit 100 individus avec les jeunes.
- 1 gîte avec un individus en dehors du site

4 gîtes de mise-bas identifiés lors de l'étude d'Aselia écologie on été visités avec Roland Jamault de GEOECO.

Un rapport restitue les observations (nombre d'individus, qualité), l'enjeu de chaque gîte de moyen à fort; les problèmes identifiés (rénovations, prédation, ouverture...), les aménagements possibles pour améliorer l'accueil ou permettre la cohabitation.

Ces visites ont aussi permis une forme de sensibilisation des propriétaires à l'importance de la préservation des gîtes même si pour la plupart, ils sont ouverts à la cohabitation avec les chauves souris et sont sensibles à leur préservation.

Un propriétaire s'inquiète de l'histoplasmose, maladie transmise par un champignon *Histoplasma capsulatum* éliminé dans le guano de chauve-souris (pigeon aussi). Un médecin de famille aurait mis en garde le patient fragile. Après renseignement auprès de l'expert, " Les régions d'endémie sont les États-Unis (États du centre, du nord et de l'est), l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (dont Caraïbes et Guyane française), l'Afrique intertropicale et du Sud, l'Asie et l'Océanie (notamment la Nouvelle-Calédonie). L'histoplasmose à H. capsulatum est absente sur le continent européen sauf dans un foyer en Italie (région de l'Émilie-Romagne)". Il n'y a donc pas de risque en France et plus largement en Europe vis à vis de ce champignon. Cette information a donc été transmise au propriétaire.

La participation aux études, leur coordination, le suivis technique et administratif ont impacté l'année 2018-2019.

4.2.d Actualisation du formulaire standard de données

L'animatrice transmet les espèces nouvelles à la DREAL en vue d'actualiser le formulaire standard de donnée.

En 2017-2018, l'animatrice a consacré 4,5 jours à la préparation du lancement de la cartographie des habitats naturels, à la rédaction des fiches projet des études, aux relations avec la DREAL, au montage du budget.

Au total 8 jours ont été nécessaires à la mission inventaires et suivis, correspondant à 7% du temps d'animation.

Dans un fonctionnement annuel, ce pourcentage d'environ 10% pour les inventaires et suivis scientifiques est raisonnable et indispensable. Le suivi des chiroptères a dû attendre 4 ans pour être mis en œuvre du fait de la gestion chronophage des MAEC.

L'animatrice souhaite que dans la dernière année de la convention 2016-2019 et dans les 3 prochaines années 2019-2022, ces suivis scientifiques soient poursuivis et d'autres développés.

4.3 Perspectives

4.3.a Poursuite des suivis des gîtes de mise-bas et de transit des chiroptères, en régie

Le gîte de *Grand rhinolophe* et le gîte de *petit Rhinolophe* sur la commune de Beaujeu seront visités au printemps-été 2019. L'animatrice a identifié les propriétaires, résidents secondaires qui seront contactés cet hiver afin d'organiser les visites.

Les suivis des colonies de mise-bas visitée en 2018 seront poursuivis. Une visite au printemps permettra de comptabiliser les individus adultes et une visite après la naissance des jeunes déterminera le succès de reproduction.

Des constructions prévues par les propriétaires ou des bâtis existants non visités en 2018, favorables aux Rhinolophes pourront servir de gîtes de substitution suites aux rénovations des habitations. Ces gîtes de substitutions seront suivis à partir du printemps.

Des prospections hivernales sont également programmées afin de localiser les gîtes d'hibernation des Rhinolophes.

4.3.b Autres suivis à développer sur des habitats naturels

Les suivis à mettre en place pour 2018-2019 et 2019-2022 sont les suivis :

- de l'état de conservation du bas marais alcalin à Auzet
- de la régénération du Genévrier Thurifère.

Ce dernier suivi sera envisagé lors du montage du contrat Natura 2000 prévisionnel pour 2018-2019 : "coupe par abattage, ébranchage, tronçonnage puis broyage de toute végétation pouvant gêner le Genévrier Thurifère" et mis en œuvre après la réalisation du chantier.

Les études, prévues au DOCOB "étude de la variabilité génétique du pin à crochets" et le "suivi de la régénération du hêtre" seront soumises pour avis à la DREAL pour la prochaine convention d'animation 2019-2022.

5 Information, communication, sensibilisation

Ce champ d'activité a mobilisé 24 journées (22%).

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

5.1.a actualisation du site internet du syndicat des Monges et du site internet départemental

L'abandon progressif du site Internet du syndicat des Monges au profit du site internet départemental a été abordé lors du dernier rapport d'activité. Cependant, en concertation avec le syndicat et la chargée de mission des 2 autres sites portés par le syndicat des Monges, le site internet des Monges ne sera pas abandonné. Il va être actualisé à travers la mise en ligne d'actualité sur les sites et son esthétique améliorée. Des difficultés ont été rencontrées dans l'utilisation du site par la chargée de mission en charge de la communication (Caroline Souteyrand) et qui n'ont pas encore été résolues. L'animatrice chargée de la communication Natura 2000 au sein du syndicat des Monges recherchera la ressource et s'auto-formera pour acquérir des compétences dans la gestion du site et améliorer sa lisibilité.

Le site départemental est actuellement en ligne mais n'est pas actualisé car la chargée de mission de la DDT initiatrice de sa création et de son actualisation n'a pas encore été remplacée.

1,5 jours ont été nécessaires pour être informés et formés par la DDT sur le site internet départemental et pour transmettre des photos, documents à mettre en ligne pour présenter le site. Il reste cependant à alimenter le site départemental avec des photos d'espèces.

La chargée de mission en charge de la communication a mis en ligne des articles sur des actions réalisées sur les 2 autres sites portés par le syndicat des Monges. Elle a aussi dispensé une mini formation à l'autre animatrice afin qu'elle mette en ligne ses articles et répondre ainsi à son besoin de réactivité.

5.1.b Réalisation d'un diaporama sur les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial

L'animatrice a récolté auprès de Roger Isoard, président de COPIL, maire d'Auzet, des photos d'espèces d'intérêt communautaire et patrimonial qui ont été intégrées à un diaporama.

Ce diaporama servira d'outil de présentation et de description de la biodiversité locale, de la démarche Natura 2000, des outils de gestion conservatoire destiné au grand public et aux scolaires.

Ce diaporama doit être complété avec d'autres espèces et habitats d'intérêt communautaire. Le prévisionnel 2019-2022 prévoit la collecte des photos auprès de naturalistes, le montage du diaporama, la diffusion de cet outil de communication.

3,5 journées ont été consacrées à ces actions.

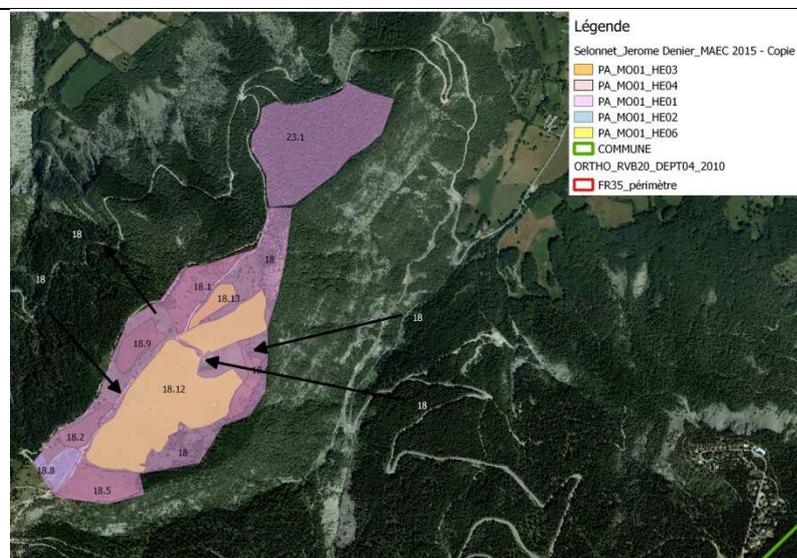
5.2 Communication / Animation auprès des scolaires

5.2.a Concours jeunes prairies fleuries : un concours des pratiques agro-écologiques

L'animatrice a participé, en qualité d'intervenante, au concours prairies fleuries. Des élèves de BTS production animale du lycée agricole de Carmejane formaient un jury d'élèves dans lequel les élèves sont amenés à jouer le rôle des experts du Concours Général Agricole des prairies fleuries sur des parcelles d'agriculteurs volontaires pour les accueillir.

Le concours récompense la qualité de l'évaluation de l'équilibre agri-écologique des parcelles étudiées et la qualité de la restitution aux agriculteurs.

Cette année, 16 élèves ont été accompagnés par Caroline BARBOT, technicienne agricole de la chambre d'agriculture, l'animatrice Natura 2000 et encadré par leur enseignante Véronique IZARN. L'absence de Bernard Overall, botaniste a été regretté.

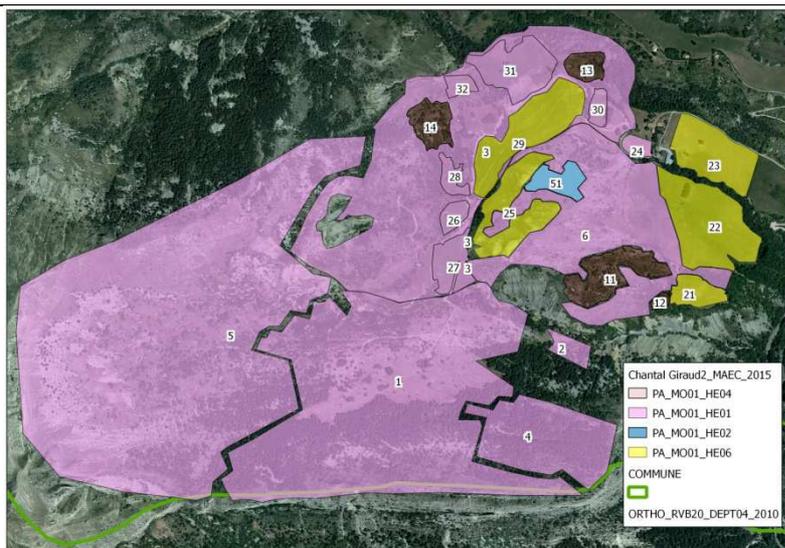


Une erreur de code d'habitat doit être modifiée lors de la cartographie. Il semble que cette prairie soit une prairie de fauche et non une pelouse sèche du mésobromion

Visite de la prairie le 22/05/2018

Exploitant Gaeç Tchiotès bedigues à Selonnet, retard de fauche 10 juillet

Prairie visitée parcelle 18.12



La prairie est prairie de fauche de basse altitude (code N 2000 : 6510)

Visite le 23/05/2018

Exploitation de Chantal Giraud, retard de fauche 1er juillet

Parcelle prairie n°23



Prairie facies à rhinante



Des échanges fructueux pour les futurs agriculteurs et les éleveurs ont permis aux élèves de compléter leur fiche de notation (extrait en annexe 8). Pour plus de détails sur cette fiche de notation composée de 21 pages : http://www.concours-agricole.com/prairies/documents/site/2016_fiches_notation_jury_experts_cgapf.pdf.

L'animatrice Natura 2000 a complété la connaissance des élèves en matière d'écologie, de biodiversité, d'habitats naturels, de gestion mise en place en milieu agricole en faveur de la biodiversité.

2,5 jours ont été consacrés à cette action.

5.2.b interventions auprès des scolaires

3 interventions auprès des scolaires ont été menées sur le territoire, accompagnées de 3 installations de l'exposition sur les chauves-souris. Le temps passé comprend la recherche d'établissement pouvant accueillir l'exposition et une intervention, l'installation et la désinstallation de l'exposition, l'intervention en classe sur la base d'un diaporama (photo, vidéos..), la réalisation du diaporama adapté à chaque territoire et au niveau scolaire, l'évaluation de l'intervention.

Lycée agricole de Carmejane

Exposition 22 au 25 mai, salle Lagremuse

- 15 élèves de 1er bac pro GMNF gestion des milieux naturels et de la faune sauvage
- 12 élèves de 2de générale

Un travail pédagogique avec les enseignants a été réalisé sur la base de l'exposition.

- 1 intervention d'une heure en cours de seconde générale sur la base d'un diaporama le vendredi 25 mai

L'école de Seyne les Alpes



L'exposition a été installée à l'accueil du Fort de Seyne. 9 visiteurs ont vu l'exposition sur les 14 ayant fréquentés le fort de Seyne. Novembre est une période creuse pour la fréquentation touristique malgré une communication par affichage (annexe 9) et via le site internet de la commune et de l'office de tourisme.

2 classes CM1-CM2 et CE1 ont visité l'exposition et effectué un travail pédagogique avec leurs enseignants.

L'animatrice est intervenue en novembre 2017 sur la base d'un diaporama pour compléter le travail pédagogique sur l'écologie, la biologie des chauves-souris, les menaces et solutions pour

les préserver. Cette intervention s'est accompagnée d'une balade avec les enfants jusqu'au fort où des éléments de paysage, des aménagements dans le bâti, des infrastructures publiques favorables ou défavorables ont été identifiées de manière concrète.

L'animatrice reconduira cette manière d'illustrer concrètement l'écologie, les menaces qui pèsent sur les chauves-souris et les solutions pour les préserver.

L'école du Brusquet

L'exposition a été installée à l'école du brusquet en mai 2018.

2 classes de CE2-CM1 et de CM2 ont travaillé sur les chauves-souris avec leurs enseignants.

L'animatrice est intervenue et a complété le travail pédagogique.

11,5 jours ont été consacrés à cette mission. C'est une mission très chronophage mais très positive pour améliorer la sensibilisation des jeunes à la préservation des chauves-souris. La réalisation d'un diaporama agréable, esthétiquement beau et pédagogiquement intéressant a été long. Ce temps ne sera pas impacté sur les futures interventions en milieu scolaire.

5.3 Organisation, participation à des manifestations

5.3.a Les journées des solutions de proximités pour préserver notre santé et notre environnement

L'animatrice a organisé des manifestations gratuites à :

- Barles, le 1er juillet 2017
- Auzet, le 26 août
- la Robine sur Galabre le 2 septembre



Barles, réalisation d'une couche fertile



Auzet, atelier méfait du brûlage

L'animatrice a créé les tracts d'information (annexe 10), monter les partenariats avec :

- l'association vallée du Bès : diffusion de 100 tracts dans les boîtes aux lettres. L'information a également été diffusée au sein d'un réseau d'habitants et usagers du site via le mail, dans les mairies. 15 affiches ont été installées sur les panneaux d'information locale par les communes et l'animatrice.
- le CPIE de haute Provence: exposition et atelier sur les méfaits du brûlage des "déchets verts"
- l'association à fleur de pierre : tenue de la conférence sur le jardinage naturel et l'atelier réalisation d'un lasagna bead ou couche fertile dans un but de valorisation des "déchets verts".

L'animatrice a installé les expositions sur Natura 2000 et les voltigeuses nocturnes du massif des

Monges et du cheval blanc et proposait un échanges sur la diversité biologique, Natura 2000, la gestion conservatoire.

Fréquentation

- Barles : 6 personnes dont 2 enfants
- Auzet :4 personnes
- La robine : 2 personnes

Ces actions très chronophages mais intéressantes dans le montage et la participation d'associations locales ne seront pas reproduites car le nombre de personne sensibilisée est insuffisant au regard de l'investissement humain nécessaire.

L'animatrice favorisera des interventions à l'occasion de manifestations organisées par des associations locales bien repérées sur le territoire ou des événements de plus grande envergure.

L'animatrice a consacré 24 jours aux actions d'information, communication, sensibilisation auprès des scolaires et du grand public dont la moitié destiné à la réalisation d'un diaporama accompagnant l'intervention sur les chauves-souris auprès des scolaires, l'installation de l'exposition et les interventions.

6 Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau

Cette mission a mobilisé 25,25 jours de l'animatrice à travers l'organisation du COPIL, la rédaction du bilan d'activité, l'actualisation partielle du docob et la vie du réseau Natura 2000.

6.1 Copil et rédaction du bilan d'activité

Le dernier COPIL qui s'est tenu le 15 décembre 2017 à la mairie de Beaujeu a présenté l'activité de l'année 1 de la convention 2016-2016. Son organisation et la rédaction du bilan d'activité année 1 ont cependant impacté l'année 2 de la convention en cours.

6.2 Actualisation partielle du DOCOB

Au dernier copil a été évoqué la nécessité d'actualiser partiellement le Document d'objectif. En effet, au vue des résultats de l'étude sur les chauves-souris et les coléoptères forestiers de 2014. La Barbastelle, le petit et le Grand Rhinolophe, le Petit murin sont bien présents sur le site. Le Petit et le Grand Rhinolophe gîtent, transitent et se reproduisent et la Barbastelle gîte, transite de manière certaine et se reproduit très probablement.

Le DOCOB actuel ne prévoit aucune mesure de gestion en faveur de ces espèces. Il faudrait donc intégrer des actions en milieu forestier et sur le petit et le grand bâti en milieu rural.

En 2017-2018, comme annoncé lors du dernier COPIL, l'animatrice a dégagé du temps d'animation pour rédiger des mesures de gestion en faveur des chauves-souris. A la demande de la DREAL, la forme de l'ancien DOCOB a aussi été revue pour correspondre au modèle des DOCOB plus récents.

La mise en forme a été très laborieuse et chronophage. En particulier dû au plan des anciens DOCOB assez différent des DOCOB actuels. De plus les éléments renseignés dans les anciens DOCOB sont moins complets que dans les nouveaux (les études naturalistes ne sont pas détaillées dans les anciens DOCOB).

Enfin, la mise en forme du DOCOB tome 2 qui détaille les mesures de gestion a induit une recherche de cohérence et d'exhaustivité dans les mesures nouvelles. Aussi, le temps pour l'analyse des enjeux selon l'étude de 2014, la mise en forme du DOCOB tome 1 et tome 2 et la

rédaction des mesures nouvelles a été important : 15 jours.

Les tomes I et II du DOCOB sont assez avancés mais pas terminés car l'animation d'un site N 2000 demande une présence territoriale et la mise en œuvre d'autres actions pour veiller à la préservation de la biodiversité, et ce en concertation, collaboration active avec les acteurs, usagers des milieux naturels. De plus, ce DOCOB actualisé devra prendre en compte les résultats de la cartographie des habitats en cours de réalisation.

L'actualisation du DOCOB sera reportée ultérieurement et des mesures de gestion en faveur des chiroptères forestiers et en bâtis seront soumises à validation en année 3 de la convention en cours ou à la prochaine période triennale 2019-2022.

Aussi, une réflexion doit être menée sur l'intérêt de réaliser des inventaires complémentaires sur des zones à enjeux (pastoralisme, projets d'aménagements pastoraux, aménagements urbains, modification paysage (haies...)...) ou localisés à des zones à présence d'espèces avérées ou à présence potentielle et qui n'auraient pas été explorées lors des inventaires initiaux (1990-2002). Des inventaires d'autres groupes comme les mollusques pourraient aussi compléter les connaissances.

6.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

L'animatrice a participé au séminaire régional des animateurs Natura 2000 organisé par la DREAL PACA le 18 juin 2018 à Aix-en-Provence (programme en annexe 11)

25,5 jours ont été nécessaires à cette mission, principalement sur l'actualisation du document d'objectifs.

7 Gestion financière et divers

En 2017-2018, un avenant à la convention 2016-2019 a été signé afin de ventiler des budgets non utilisés sur des actions d'études, de sensibilisation et d'expertise et réajuster la ligne déplacement pour y intégrer des locations ponctuelles de véhicules tout terrain. Des actions en faveur des chauves-souris dont les crédits sont peu ou difficilement mobilisables (mesures non inscrites au docob) et dont les enjeux de préservation sont importants car fragiles et menacés ont ainsi été financés. Un nouveau budget prévisionnel a été monté.

L'animatrice des 2 autres sites des Monges a coordonné cette ingénierie financière et négocié le financement de véhicule de location auprès de la DREAL et la DDT pour le syndicat des Monges et chaque animatrice a traité individuellement la validation de son nouveau budget prévisionnel avec l'administration. L'animatrice du site de Val-Haut a monté les dossiers ouverture de compte carburant et loueur.

En vue de faire les demandes de financements d'animation et d'élaborer une convention par anticipation 2019-2022, le budget prévisionnel 2019-2022 a été travaillé. Les réflexions sur les actions à mener, l'évaluation financière et la faisabilité ont été étudiées.

L'animatrice s'est formée sur une semaine en avril 2018 au dialogue territorial et à l'animation de réunion. Cette formation inscrite aux formations Natura 2000 est montée par l'AFB et a été dispensée par Michael Davignon de éCohérence à Montferrier les Lez (34).

L'animatrice s'est également formée à la reconnaissance ornithologique. Cette formation gratuite a été dispensée sur 3 jours distribués sur 3 mois (dont 1 jour en 2017-2018) par la LPO PACA.

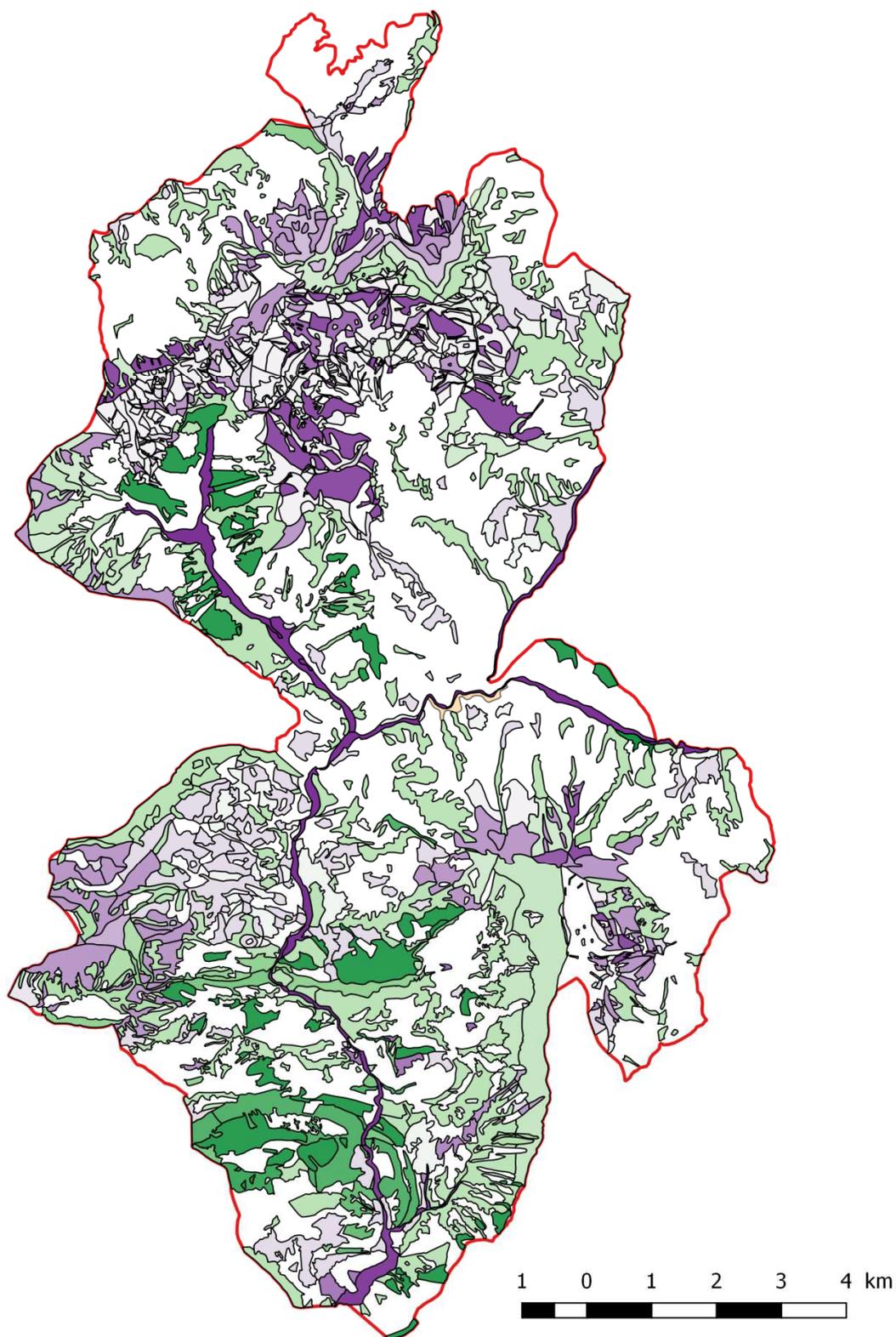
Au total, ce sont 26,75 jours de travail dont 10 jours pour le montage du nouveau budget prévisionnel de l'avenant et la préparation du budget prévisionnel 2019-2022.

8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssu-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts riveraines
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
91E0		Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

8.2 Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



8.3 Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

Légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

HAB IC

-  3240&91E0
-  3240&92A0
-  4060
-  4060&8120&4060
-  4090
-  5110
-  5130
-  6170
-  6170&6170
-  6170&6510
-  6170&6520
-  6170&8120
-  6180
-  6210
-  6210&6170
-  6230
-  6510
-  6520
-  7230
-  8120
-  8120&6170
-  8130
-  8130&6170
-  8130&8120
-  8210
-  8210&5110
-  8210&8130
-  8215
-  8215&8130
-  9150
-  92A0

 FR35_périmètre

FR35_HAB PR

- 
-  9180&8210
-  9430
- 

 COMMUNE

SC25_TOPO

ORTHO_RVB20_DEPT04_2010

8.4 Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

Code - nom scientifique	Nom vernaculaire	statut
Mammifères		
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproduction concentration
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> *	Grand Rhinolophe *	Reproduction et concentration
1307 - <i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	concentration
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> *	Barbastelle d'Europe*	concentration
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	concentration
1352 - <i>Canis lupus</i>	Loup	résidente
Reptiles		
1298 - <i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	disparue
Poissons		
1163 - <i>Cottus gobio</i>	Chabot	résidente
6147 - <i>Telestes souffia</i>	Blageon	résidente
Invertébrés		
1065 - <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	résidente
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	résidente
1084 - <i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	résidente
1087 - <i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	résidente
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	résidente
6170 - <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	résidente
6199 - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	résidente
Plantes		
1474 - <i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	résidente
1902 - <i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	résidente

* espèce nouvelle découverte lors de l'étude 2014, ASELIA écologie, non inscrite au FSD initial
17 espèces annexe 2, 16 espèces animales, 1 espèce végétale

8.5 Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 5 de la Directive habitats et autres espèces importantes

Invertébrés

<i>Maculinea arion</i>	Azurée du serpolet	Annexe 4
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	Annexe 4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Annexe 4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	Annexe 4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Annexe 4
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Annexe 4
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe 4

Mammifères

<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe 4
<i>Hypsugo savii</i>	Vesper de Savi	Annexe 4
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Annexe 4
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Annexe 4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe 4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de natterer	Annexe 4
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Annexe 4
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusus	Annexe 4
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'alcaethoe	Annexe 4
<i>Pleoctus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	Annexe 4
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Lesler	Annexe 4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe 4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe 4
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe 4

Reptiles

<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Annexe 4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard de murailles	Annexe 4

Plantes

<i>Asperula rupicola</i>	<i>Lathyrus nissolia</i>
<i>Astragalus depressus subsp. depressus</i>	<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>
<i>Avenula versicolor subsp. praetutiana</i>	<i>Orchis tridentata</i>
<i>Bromus pannonicus subsp. monocladus</i>	<i>Orlaya intermedia</i>
<i>Campanula alpestris</i>	<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>
<i>Carex alba</i>	<i>Seseli annuum subsp. carvifolium</i>
<i>Cirsium morisianum</i>	<i>Teucrium lucidum</i>
<i>Crepis pygmaea</i>	
<i>Cruciata pedemontana</i>	
<i>Epipactis leptochila</i>	

Euphorbia hyberna subsp. canutii

Euphorbia taurinensis

Juniperus thurifera

Lathyrus nissolia

Orchis tridentata

Orlaya intermedia

Teucrium lucidum

Euphorbia hyberna subsp. Canutii

Saxifraga callosa subsp. callosa

Seseli annuum subsp. Carvifolium

Lilium bulbiferum var. croceum

24 espèces animales annexe 4

8.6 Annexe 6 : publicité sur le financement FEADER du contrat N 2000 dans la pineraie à crochet

BIODIVERSITÉ SEYNE-LES-ALPES S'ENGAGE



La commune de Seyne-les-Alpes s'engage dans un contrat Natura 2000 de 5 ans pour le maintien en bon état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire : la pineraie à crochets subalpine calcicole sous influence méridionale.

Cette pineraie se situe sur le site Natura 2000 "Montagne de Val-haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" au lieu dit les Ganiayes et sur le versant Sud-Est de Chabanon.

Outre le fort enjeu de conservation de l'habitat naturel, de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt communautaire et patrimoniales y sont liées : chauves-souris, papillons, oiseaux... L'objectif du contrat signé par la commune est le dégagement des Pins à crochets de l'envahissement par le Pin sylvestre, le Sapin ou l'Epicéa et favoriser ainsi l'implantation du pin à crochets et sa régénération.

L'office National des Forêts, unité de Seyne-Barcelonnette réalisera les travaux.



site Natura 2000 "Montagne de Val-haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"
13200 ha
9 communes
22 habitats d'intérêt communautaire dont 5 d'intérêt prioritaire
41 espèces animales et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire

2,4 ha **5880 €** **2763,60 €** **3116,40 €**

Pineraie à crochets montant 47 % 53%
dégagée des Sapins, financé Etat Europe
Epicéas, Pins
sylvestre

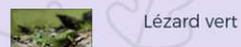
ESPÈCES PATRIMONIALES PRESENTES



Ancolie de Bertoloni



ESPÈCES PATRIMONIALES POTENTIELLES



Isabelle de France



Sérotine commune

Un habitat d'intérêt communautaire prioritaire est un habitat dont la conservation à l'échelle européenne est prioritaire car il est rare, menacé ou en limite d'aire de répartition

L'objectif à long terme du contrat est de permettre le développement de peuplements primaires de Pins à crochet à partir de la constitution d'un gisement de graines issus des arbres matures.

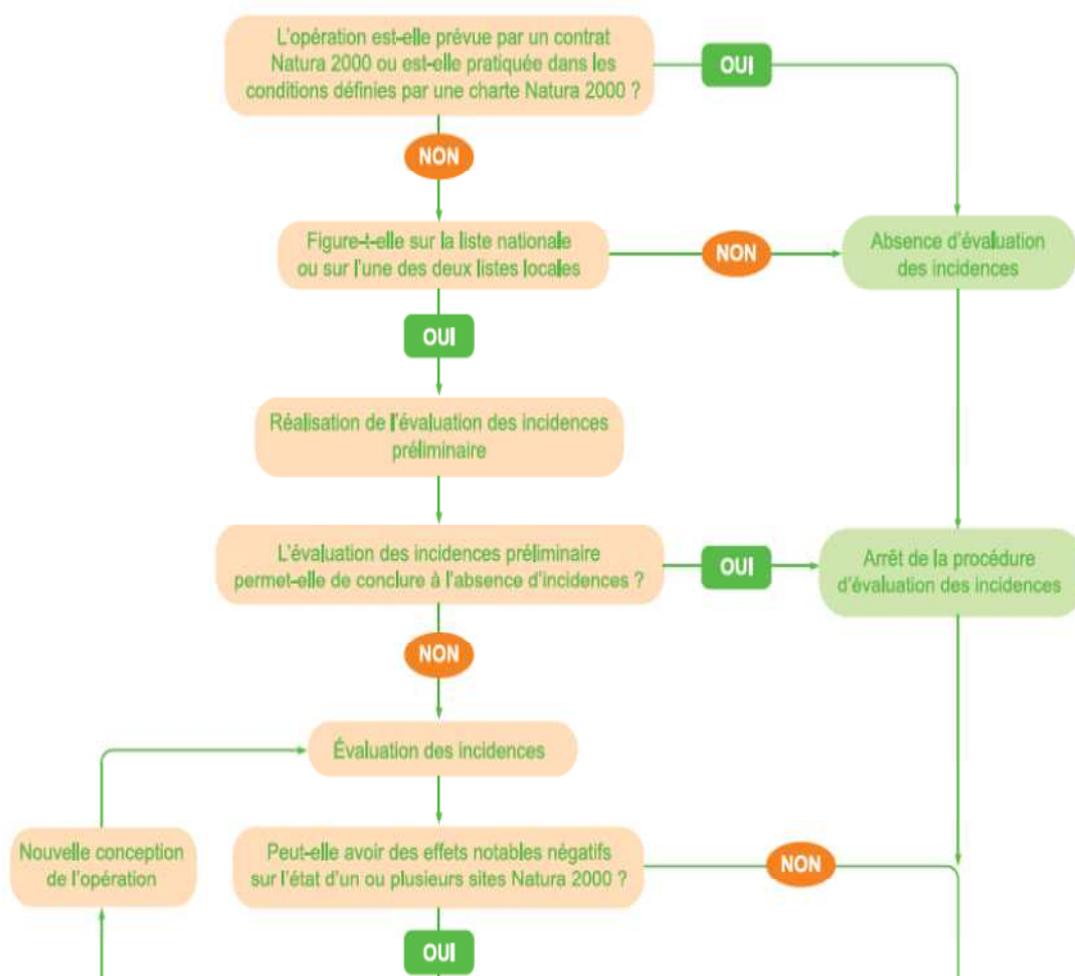
Pour plus de renseignements sur Natura 2000, contacter Caroline Souteyrand au 06 25 16 37 25 carolinesouteyrand@gmail.com



Crédits photos Roger Isoard, Raphael Colombo

8.7 Annexe 7 : évaluation des incidences

8.7.a démarche d'évaluation d'incidence



8.7.b Synthèse des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000

Synthèse des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans les Alpes de Haute-Provence

Domaine	Liste nationale R414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 04/03/2014	Liste locale 2 AP du 04/03/2014
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes et notes d'impact</u> • <u>Autorisation parc national et sites classés</u> • <u>Méandres du mélinis médique</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Affouillements et exhaussements de sol : > 2m et > 2ha • > 1000m² et < 2ha • Aménagement ou modification d'une grotte ou d'une cavité souterraine recevant du public • Aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés au delà de 2 ha • Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie > 2 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réparation de ponts/viaducs/tunnels ferroviaires • Travaux sur des parois rocheuses ou cavités souterraines • Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie < 2ha
Energie – réseaux		<ul style="list-style-type: none"> • Concessions d'énergie hydraulique • Installation d'ouvrages de production d'électricité : solaire si la puissance est > 50 kW crête ou si la surface au sol est > 1 000 m² • Installation de relais de téléphone mobile et de satellite • Etablissement de réseaux câblés radios ou télévision 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'éolienne dont la hauteur < 12m
Risques		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan de prévention des risques naturels prévisibles (si travaux)</u> • <u>Programme d'actions de prévention contre les inondations (si travaux)</u> • <u>Plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie (si travaux)</u> 	
Forêt - Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Docs d'aménagement de gestion</u> • Docs gestion forêt • Coupes forestières • Aires géographiques de production • <u>Traitements aériens</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Coupes ou abattages en Espaces Boisés Classés (EBC) • Travaux pour la mise en valeur et à la protection des forêts de protection • <u>Introduction d'espèces allochtones</u> • <u>Lutte chimique contre les nuisibles</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de voie forestière • Création de voie de défense des forêts contre l'incendie • Création de pâtures pastorales
Eaux et milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Déclaration & autorisation loi sur l'eau</u> • <u>Manifestations nautiques</u> • <u>Schéma culture marine</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Schéma départemental de vocation piscicole</u> • <u>Plan de gestion des cours d'eau</u> • Installation de baignade • <u>Introduction d'espèces allochtones</u> • <u>Lutte chimique contre les nuisibles ou le recours à des espèces écopiscivores</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides ou de marais (pour surface > 0,01ha)
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Manifestation sportive délivrant un titre national ou international ou >100.000€</u> • <u>Hébergement de circuits</u> • <u>Manifestation motorisée hors voies ouvertes à circulation</u> • <u>Rassemblements feux d'artifice</u> • <u>Manifestation hors aérodrôme</u> • <u>Manifestation aérienne importante</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestation sportive : > 1000 participants (concurrents + spectateurs + organisateurs) • Motorisé sur voies ouvertes > 100 véhicules • Non motorisé hors voies ouvertes > 500 participants • Epreuve spéciale nocturne de rallye, en site à chiroptères • Manifestation aérienne publique • Atterrissage et décollage en montagne hors d'un aérodrôme • Utilisation d'héliport • Agrément des aires d'envol et atterrissage hors aérodrôme 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
Urbanisme et planification	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Docs d'urbanisme</u> • <u>Cartes communales</u> • <u>Unités Touristiques Nouvelles (UTN)</u> • <u>Carrières</u> • <u>Déchetteries</u> • <u>Arts de mines</u> • <u>SDO (déchets inertes)</u> • <u>ICPE</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Création ou agrandissement d'un terrain de camping • Aire de stationnement • Permis de construire pour une superficie > 1 500 m² • Constructions ou installations visées au c) de l'art. L. 145-3-III du code de l'urbanisme pour toute superficie > 1 500 m² de SHOB • Création de lotissements • Travaux sur monuments historiques classés ou inscrits 	
Divers		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Schéma départemental de gestion cynégétique</u> • <u>Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESII)</u> • <u>Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée (P.D.I.R.M.1)</u> • <u>Projet d'intérêt général (PIG)</u> • <u>Déclaration d'utilité publique (DUP)</u> • <u>Déclaration d'intérêt Général (DIG)</u> • <u>Illumination nocturne de sites naturels</u> • <u>Demande d'autorisation de fouille archéologique</u> 	

Les items soulignés sont ceux soumis à évaluation même hors site Natura 2000

DDT du 04 27/04/2017

8.8 Annexe 8 : fiche de notation des prairies



Sommaire

SUR LE TERRAIN

Fiche n°1 p. 2 à 3

Présentation du candidat et de la parcelle
 • Exploitation candidate • Parcelle engagée • Mode d'exploitation

Fiche n°2 p. 4

Méthode d'identification des prairies fleuries
 • Liste nationale des plantes indicatrices de la diversité floristique

Fiche n°3 p. 5 à 16

Notation des propriétés agroécologiques
 N°1 : Fonctionnalité agricole • N°2 : Productivité • N°3 : Valeur alimentaire • N°4 : Souplesse d'exploitation et saisonnalité • N°5 : Renouvellement de la diversité végétale • N°6 : Fonctionnalité écologique, valeur apicole

EN CLASSE

Fiche n°4 p. 17 à 21

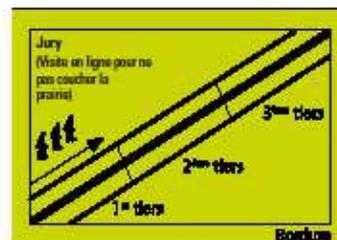
• Synthèse des caractéristiques de la parcelle
 • Synthèse des objectifs de l'éleveur • Notation de la cohérence des pratiques • Délibération finale

Utilisation des fiches de notation

Le Concours Jeunes Prairies Fleuries permet d'aborder, sur le terrain, avec les élèves ou les étudiants les pratiques et les savoir-faire des éleveurs autour des prairies de fauche ou des pâturages riches en espèces.

Les fiches aident le jury à évaluer l'équilibre agroécologique des parcelles. Cet équilibre est défini selon les qualités agronomiques et écologiques de la parcelle, la contribution de la diversité floristique à ces qualités et la capacité du mode d'exploitation agricole à les valoriser et à les renouveler.

Les critères de jugement mobilisent des compétences dans les domaines de l'élevage, de l'agronomie et de l'écologie.



Si la parcelle est hétérogène, le jury adapte la visite de façon à juger de la diversité du fourrage.

Critères d'observation de la végétation (fiche 2 et 3)

La liste des plantes indicatrices (fiche 2) permet d'évaluer facilement le niveau de diversité des parcelles (au moins 4 plantes indicatrices sont repérées dans chaque tiers de la parcelle, en excluant les bords). Ce ne sont pas des plantes prises une à une, mais bien un mélange d'espèces, qui confèrent à la végétation des propriétés agroécologiques.

Les propriétés agroécologiques (fiche 3) sont évaluées par la reconnaissance des formes et des fonctionnements des plantes (stades de développement, physiologie des couverts, structures des végétations...). L'observation de l'abondance des espèces permet d'aller plus loin dans l'expertise.

Pour alléger l'observation et limiter le temps de visite, procédez de la façon suivante :

- Réalisez les observations pour le 1er tiers.
- Évaluez le 2ème et 3ème tiers. Si la végétation est identique, ne répétez pas les observations en détail. Si elle est différente, notez les observations pour chaque tiers.

Édition

Une édition du concours général agricole des prairies fleuries.

Les fiches sont adaptées à partir des fiches de notation du concours général agricole des prairies fleuries (Scopela, Inra). La méthode a été testée depuis 2014 auprès de près de 20 établissements volontaires, dans le cadre du « concours jury élèves prairies fleuries ».

Adaptation pédagogique

Maximilien Philippe, Agrail Cyril, Guerin Gérard, Sarah Mihout - SCOPELA, Lisa Kosmale - SupAgro Alfort

Partager les regards sur les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces

www.concours-agricole.com

Conseils et accompagnement des :

En partenariat avec :

Fiche de notation composée de 21 pages : pour plus de détail : http://www.concours-agricole.com/prairies/documents/site/2016_fiches_notation_jury_experts_cgapf.pdf

8.9 Annexe 9 : affiche exposition chauve souris au fort de Seyne, visité par les élèves de l'école.



Ouverte du mercredi au dimanche inclus
de 10h à 12h.30 & de 13h.30 à 17h*

**les dernières visites se font 1 heure avant la fermeture*

VISITE DU FORT : 5€

gratuite pour les moins de 10 ans

Association Fort & Patrimoine du Pays de Seyne
04 92 35 31 66

8.10 Annexe 10 : tract diffusion journées des solutions de proximité



8.11 Annexe 11 : programme des rencontres des animateurs Natura 2000

Séminaire régional PACA des Animateurs Natura 2000

le 14 juin 2018

au CEREMA (Aix-en-Provence)

Projet d'ordre du jour :

- 09h00 – 09h30** Accueil : café et partage des documents de communication liés à Natura 2000
- 09h30 – 10h45** Présentations :
- Point financier Natura (AB)
 - études réalisées au niveau régional (JMS)
 - bilan du suivi des gîtes majeurs – le GCP (Clémentine Dentz et Delphine Quékenborn)
- 10h50 - 11h30** • PAOT – Flore Deprez – rappel historique de la situation et point d'étape sur les PAOT suivi d'un échange.
- 11h30 – 12h00** • Les chantiers nationaux du MNHN (JMS)
- 12h00 – 12h30 :** • Sujet en cours de détermination
- 12h30 – 14h00** Déjeuner au restaurant administratif du CEREMA
- 14h00 - 16h15** Echanges du réseau (2h15)
- Présentation d'actions originales par les animateurs
- 16h15 – 16h30** Conclusion